

Q/A1

un Québec fort  
dans une nouvelle  
Confédération

JEAN LESAGE



# un Québec fort dans une nouvelle Confédération

OFF  
A33A1  
A16/Q8  
Ex 2  
TS



**JEAN LESAGE/PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC**



un Québec fort  
dans une nouvelle  
Confédération



JEAN LESAGE / PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Québec, juin 1965

## Avant-propos

Les discours de l'homme politique sont étroitement liés à la situation et au milieu dans lesquels ils sont prononcés. Ils répondent à des questions présentes à l'esprit de tous ou s'attaquent à des problèmes qui confrontent la communauté. Bien qu'ils soient largement diffusés au moment où ils sont prononcés, ils risquent, en revanche, d'être oubliés parmi tant d'autres événements quotidiens, de sorte qu'il est souvent difficile, au moment voulu, de retracer un texte significatif ou de relire un discours déjà parcouru en vitesse. C'est à la suite de plusieurs demandes faites à mon bureau pour le texte de certains de mes discours que l'idée a germé de publier le présent recueil.

Les extraits réunis dans ce recueil portent sur les relations fédérales-provinciales. C'est là un des sujets qui, actuellement, semblent intéresser le plus l'opinion québécoise et canadienne. Pour ne pas alourdir le texte, l'accent a été mis sur des considérations d'ordre général; on a ainsi évité d'entrer dans tous les détails techniques. On trouvera cependant, dans les documents officiels disponibles, la position précise du Québec sur les problèmes fédéraux-provinciaux qui ont le plus agité l'opinion publique depuis 1961: programmes conjoints, péréquation, répartition des champs fiscaux, caisse de retraite, etc. Les lecteurs qui s'intéressent de plus près à ces questions auront intérêt à consulter ces documents.

L'assemblage d'un grand nombre d'extraits, choisis après étude de plus de cent discours que j'ai prononcés sur le sujet au cours des quatre dernières années, explique le style du recueil. Afin de ne conserver que les textes les plus significatifs et de les agencer dans un ordre logique, il a fallu effectuer plusieurs coupures, mais certaines répétitions inévitables demeurent. D'autre part, rien, en principe, n'a été changé dans le texte

original, si ce n'est pour faire le lien d'un paragraphe à l'autre ou pour clarifier le sens d'un extrait qui, sorti de son contexte, pouvait prêter à fausse interprétation. Toutes ces modifications ont été signalées par des crochets et toutes les références ont été indiquées. Comme il s'agit de passages de discours que j'ai prononcés à des moments différents et devant des auditoires variés, le style n'est évidemment pas toujours le même d'un extrait à l'autre. Enfin, est-il besoin d'insister sur le fait que, dans un tel recueil, on ne peut s'attendre, sur chaque point, à la précision qu'on pourrait rechercher dans un article ou dans un traité?

J'ajoute qu'on ne trouvera pas ici l'énoncé de dogmes politiques, mais plutôt ce que je crois être l'expression des tendances et des aspirations d'un Québec en pleine évolution.

Jean Lesage.

# Table des matières

|  | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| Introduction .....                                     | 7            |
| I – Un Québec en évolution .....                       | 9            |
| L'ampleur du changement .....                          | 10           |
| Les causes du changement .....                         | 11           |
| La présence au monde .....                             | 13           |
| L'avenir .....   | 14           |
| II – Les objectifs du Québec .....                     | 15           |
| L'affirmation économique .....                         | 16           |
| La commande de notre économie .....                    | 17           |
| Le rôle de l'État .....                                | 18           |
| Le capital humain .....                                | 18           |
| Le rayonnement culturel .....                          | 19           |
| Les minorités françaises .....                         | 20           |
| L'activité internationale .....                        | 20           |
| III – Le Québec et le fédéralisme canadien .....       | 23           |
| La confédération .....                                 | 23           |
| Le fédéralisme canadien .....                          | 24           |
| Le respect de la juridiction provinciale .....         | 25           |
| Le fondement de l'attitude québécoise .....            | 26           |
| Les cinq principes .....                               | 28           |
| Les besoins prioritaires du Québec .....               | 29           |
| La réforme constitutionnelle .....                     | 34           |
| La nécessité d'une action concrète et positive .....   | 34           |
| L'ordre existant remis en question .....               | 35           |
| La dualité culturelle .....                            | 36           |
| La réorientation du régime confédératif canadien ..... | 40           |
| Le fédéralisme coopératif .....                        | 41           |
| Un nouvel équilibre .....                              | 42           |
| IV – Perspectives .....                                | 45           |

pour un statut d'épargnant tout en étant le seul pour être le juge, à l'égard de la responsabilité des investisseurs et de la responsabilité des investisseurs.

# Table des matières

I - Les objectifs du Québec  
11 - Les objectifs du Québec  
12 - L'affaire qui se pose  
13 - L'affaire qui se pose  
14 - L'affaire qui se pose  
15 - L'affaire qui se pose  
16 - L'affaire qui se pose  
17 - L'affaire qui se pose  
18 - L'affaire qui se pose  
19 - L'affaire qui se pose  
20 - L'affaire qui se pose  
21 - L'affaire qui se pose

II - Les objectifs du Québec  
22 - L'affaire qui se pose  
23 - L'affaire qui se pose  
24 - L'affaire qui se pose  
25 - L'affaire qui se pose  
26 - L'affaire qui se pose  
27 - L'affaire qui se pose  
28 - L'affaire qui se pose  
29 - L'affaire qui se pose  
30 - L'affaire qui se pose  
31 - L'affaire qui se pose

III - Le Québec et le fédéralisme canadien  
32 - La constitution  
33 - Le fédéralisme canadien  
34 - Le respect de la justice provinciale  
35 - Le fondement de l'État québécois  
36 - Les cinq principes  
37 - Les besoins prioritaires du Québec  
38 - La réforme constitutionnelle  
39 - La nécessité d'une action concertée et positive  
40 - L'ordre existant dans ce domaine  
41 - La dualité culturelle  
42 - La réorganisation du régime fédéral canadien  
43 - Le fédéralisme coopératif  
44 - Un nouveau fédéralisme

IV - Perspectives  
45 - Perspectives  
46 - Perspectives  
47 - Perspectives  
48 - Perspectives  
49 - Perspectives  
50 - Perspectives  
51 - Perspectives  
52 - Perspectives  
53 - Perspectives  
54 - Perspectives

55 - Perspectives  
56 - Perspectives  
57 - Perspectives  
58 - Perspectives  
59 - Perspectives  
60 - Perspectives  
61 - Perspectives  
62 - Perspectives  
63 - Perspectives  
64 - Perspectives  
65 - Perspectives

66 - Perspectives  
67 - Perspectives  
68 - Perspectives  
69 - Perspectives  
70 - Perspectives  
71 - Perspectives  
72 - Perspectives  
73 - Perspectives  
74 - Perspectives  
75 - Perspectives  
76 - Perspectives

77 - Perspectives  
78 - Perspectives  
79 - Perspectives  
80 - Perspectives  
81 - Perspectives  
82 - Perspectives  
83 - Perspectives  
84 - Perspectives  
85 - Perspectives  
86 - Perspectives  
87 - Perspectives

88 - Perspectives  
89 - Perspectives  
90 - Perspectives  
91 - Perspectives  
92 - Perspectives  
93 - Perspectives  
94 - Perspectives  
95 - Perspectives  
96 - Perspectives  
97 - Perspectives  
98 - Perspectives  
99 - Perspectives  
100 - Perspectives

## Introduction

Le Québec moderne a attiré sur lui l'attention de tout le reste du pays. Son évolution récente, le dynamisme dont il fait preuve — et qui s'est répercuté dans tout le Canada français — ont modifié profondément l'image qu'on s'en faisait jusqu'à maintenant. Et si cette image peut se modifier, c'est qu'en fait la population du Québec est elle-même en train de changer, pour les moderniser et les rendre plus efficaces, plusieurs de ses institutions les plus anciennes. Nous construisons en réalité un Québec nouveau qui, non seulement veut se donner les moyens qui lui manquent encore pour s'affirmer, mais qui cherche aussi à occuper la place qui lui revient dans la Confédération canadienne.

De tout ce mouvement est résultée, on peut facilement le supposer, une remise en question de plusieurs des caractéristiques actuelles du régime confédératif. Le Québec, même s'il y joue un rôle important, n'est pas seul à procéder à un tel examen de la réalité canadienne; d'autres provinces ont les mêmes préoccupations que lui. Pour cette raison, l'ancien équilibre qui existait entre le gouvernement fédéral et les provinces a été brisé et je crois que nous assistons présentement à l'élaboration, toujours difficile, parfois hésitante, quelquefois même contradictoire, d'une confédération canadienne d'un type nouveau. Il ne faut donc pas s'étonner des malentendus auxquels donne fatalement lieu cette transformation de grande envergure. Dans la mesure où nous réussirons à dépasser ces malentendus, nous ferons œuvre utile. Le danger que nous courons actuellement, au pays, est de nous y laisser prendre et de durcir nos positions de part et d'autre.<sup>(1)</sup>

## Introduction

Le Québec moderne a attiré sur lui l'attention de tout le reste du pays. Son évolution récente, le dynamisme dont il fait preuve — et qui s'est répétée dans tout le Canada français — ont modifié profondément l'image qu'on s'en faisait jusqu'à présent. Et si cette image peut se modifier, c'est qu'on fait la population du Québec est elle-même en train de changer pour les moderniser et les rendre plus efficaces, plus en phase avec les institutions les plus avancées. Nous sommes en train de nous moderniser, non seulement pour ce qui concerne les moyens qui lui permettent encore pour s'affirmer, mais qui cherche aussi à occuper la place qui lui revient dans la Confédération canadienne.

De tout ce mouvement est née une situation qui peut facilement se supposer une fois que l'on se pose la question de savoir les caractéristiques actuelles du régime québécois. Le Québec, même s'il y joue un rôle important, n'est pas seul à procéder à un tel examen de la réalité canadienne; d'autres provinces qui les mêmes préoccupations ont. Pour cette raison, l'attention qui existe entre le gouvernement fédéral et les provinces a été prise et je crois que nous assistons présentement à l'établissement d'un dialogue, parfois hésitant, quelques autres négociations, d'une confédération canadienne d'un type nouveau. Il ne faut donc pas s'étonner des tentatives récentes dans l'étatement des conditions de la transition de grands enjeux. Dans la mesure où nous sommes à dépasser ces tentatives nous faisons nous-même. Le danger que nous courons actuellement, au pays, est de nous y laisser prendre et de finir nos positions de part et d'autre.

## I – Un Québec en évolution

Tout le monde s'entend à reconnaître que, depuis quelque temps, la province de Québec est entrée dans une période d'évolution rapide dont on trouve peu d'exemples dans notre histoire.

Ce qui me frappe dans cette évolution ( . . . ) c'est le fait qu'elle est désirée et réclamée par l'ensemble de notre population et le fait également qu'elle touche à peu près tous les secteurs de notre vie économique, sociale et politique. Je pense bien que nous n'avons jamais, comme Québécois, vécu un mouvement sociologique aussi profond et aussi étendu.

Il se trouve évidemment des personnes pour craindre ces changements, et même pour les dénoncer sous prétexte qu'ils mettent en danger notre culture et nos traditions. Ces gens ont fini par croire que celles-ci étaient indissolublement liées à une certaine forme de conservatisme dont notre mentalité et notre façon de vivre n'ont pas toujours été exemptes. [Nous qui favorisons un tel changement], nous croyons au contraire qu'une attitude plus dynamique en cette matière donnera à notre culture et à nos traditions les moyens de mieux résister aux dangers nouveaux qui les menacent. Nous croyons aussi que celles-ci ne sont pas des pièces de musée à être, comme telles, gardées sous cloche; nous voulons plutôt qu'elles servent de point d'appui à notre peuple dans la vaste entreprise d'affirmation nationale à laquelle il consacre maintenant le plus clair de ses efforts. Elles ne pourront le faire que si elles sont constamment revivifiées et que si elles savent s'adapter au climat nouveau-né, en ce XX<sup>e</sup> siècle, de l'abolition des distances et de la compénétration des cultures.

En d'autres termes, s'il y a actuellement au Québec cette profonde évolution qui inquiète quelques-uns, mais qui enthousiasme l'immense majorité des citoyens, c'est que notre peuple s'est rendu compte que sa survivance comme groupe ethnique ne saurait désormais être assurée sans un renouvellement par l'intérieur de notre mode collectif de vivre et de penser, c'est qu'il s'est rendu compte qu'il ne pouvait plus seulement exister sur cette terre d'Amérique, mais qu'il devait dorénavant y vivre et s'y affirmer sous peine d'être graduellement absorbé par la masse qui l'entoure.<sup>(2)</sup>

Pendant deux siècles, le Canadien français a été fort justement obsédé par l'idée de sa survivance. Toutefois, quand on contemple des réalisations comme celles qui se dessinent un peu partout (...) on se rend compte combien dépassée et combien futile est devenue la crainte de disparaître.

Il ne s'agit plus d'avoir peur mais de prendre résolument sa place au soleil. Il n'est pas question de survivre, mais de VIVRE ! Et vivre, c'est lutter; c'est progresser; ce n'est pas calquer servilement le passé: c'est matérialiser le rêve qu'il contenait.

De la sorte, nous prouverons que ce ne sont pas des œillères que nous avons reçues en héritage du passé – non –, c'est une vision lucide et courageuse des phénomènes sociaux modernes.<sup>(3)</sup>

### ***L'ampleur du changement***

Les changements dont je parle se manifestent clairement aujourd'hui. Ce qui ne veut pas dire qu'ils sont apparus tout-à-coup comme par génération spontanée. Au contraire, ils étaient latents depuis plusieurs années et ce n'est que maintenant qu'ils sont manifestes, que nous pouvons les voir dans toute leur étendue et dans toutes leurs implications.

Nous pouvons constater ces changements dans presque tous les domaines. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à lire les journaux et les revues du Québec, qu'à feuilleter les dernières créations littéraires, qu'à consulter les derniers articles scientifiques, qu'à étudier les différents mémoires soumis aux organismes publics par nos hommes d'affaires, nos associations ouvrières ou nos sociétés nationales. On y trouvera une foule d'idées nouvelles et de suggestions dynamiques sur l'éducation et la culture, tout comme sur les différentes conceptions du patriotisme ou sur les responsabilités de l'État du Québec en matière de stabilité économique.

En réalité, la population du Québec a changé plus durant les cinq dernières années que durant les vingt-cinq années précédentes. Plus précisément, c'est sa philosophie de la vie et de l'histoire qui a changé.

Autrefois, la population québécoise vivait dans la nostalgie d'un passé glorieux et dans la crainte d'un avenir incertain; aujourd'hui, elle respecte son passé et y trouve son inspiration, mais elle regarde aussi vers l'avenir avec confiance et consacre le meilleur de son énergie à s'y préparer. Jadis, la population québécoise croyait que son système d'éducation la préparait à n'importe quelle tâche à laquelle elle pourrait avoir à faire face; maintenant, elle insiste pour que ce système soit amélioré afin de satisfaire aux exigences des temps présents. Dans le passé, la population québécoise avait une croyance naturelle aux vertus de l'entreprise privée; elle veut maintenant que le gouvernement joue sa part dans la planification de la vie économique. La population québécoise vivait jadis dans l'isolement, dans son petit monde à elle et dans le sentiment que « le Canada » s'arrêtait aux frontières de sa province; aujourd'hui, la province est ouverte sur le reste du pays et le reste du monde, dans un effort de compréhension plutôt que dans la crainte. (. . .)

S'il y a eu changement, il n'y a pas eu, cependant, transformation. La différence est importante et je veux la souligner. Bien qu'elle ait changé sa manière de voir les choses, la population québécoise est restée entièrement fidèle à elle-même. Plus que jamais, elle tient à ses caractères propres, à sa culture, sa langue et sa religion. D'une certaine manière, elle s'est engagée dans un processus d'affirmation de soi pour laquelle elle entend s'équiper et en vertu de laquelle elle entend vivre désormais comme un peuple adulte dans un monde de nations souveraines. Il est tout à fait évident que cette ère de changement que vit la population du Québec entraînera la perte de certaines caractéristiques que plusieurs trouvaient pittoresques; mais, en revanche, elle permettra à la population québécoise de tirer pleinement profit de la culture dont elle a hérité. Et, en fait, la population du Québec ne veut plus se contenter d'être la gardienne de cette culture: elle veut en devenir le symbole vivant.

### *Les causes du changement*

Toutes ces nouvelles attitudes et tous ces changements sont des résultats plutôt que des causes. Ils résultent de tant de facteurs qu'il me serait bien impossible de les examiner tous et chacun. Car, pour le faire, il me faudrait passer en revue l'histoire récente du Québec au point de vue économique, social et politique — et même alors, je ne serais pas certain de pouvoir isoler un seul facteur pour en faire le point de départ de l'évolution actuelle du Québec.

Mon but est plus simple: je veux donner mon impression personnelle sur ce que je crois être la principale raison de tous ces changements. (. . .)

Je crois que nous pouvons retracer la source de ce grand remue-ménage social et psychologique dans le fait que la population québécoise a pris conscience de sa propre entité, de sa place dans la Confédération canadienne et de ses responsabilités de peuple adulte.

Parlons d'abord de la conscience de sa propre entité. Ce que je veux dire par là, c'est que la population québécoise s'est, plus que jamais auparavant, rendu compte non seulement qu'elle forme un groupe distinct, mais aussi qu'elle forme un groupe ayant le contrôle de ressources matérielles considérables. Jusqu'à maintenant, la population québécoise était accoutumée à penser que sa richesse principale – en définitive, son unique richesse – se trouvait dans les valeurs culturelles de la nation canadienne-française. Mais, depuis quelques années, elle a compris que le sol qu'elle habitait lui appartenait et qu'il n'en tenait qu'à elle d'en exploiter les immenses ressources. Je dois admettre que cela peut paraître une façon curieuse pour un peuple d'envisager les choses. Mais il faut se rappeler à cet égard qu'une certaine interprétation de l'histoire avait à la longue propagé l'idée dans la province de Québec que le sort des Canadiens français se limitait exclusivement à la sauvegarde de leur patrimoine traditionnel. Cette idée fit perdre de vue à la population tout ce qu'il était aussi possible d'accomplir sur le plan matériel, sans pour autant trahir ce qu'on a voulu nommer son « héritage culturel ». Aujourd'hui, au Québec, la population est enfin sortie de sa coquille et elle croit que ce qui va favoriser le mieux sa survivance comme groupe ethnique distinct, c'est la reconquête de son économie.

Si la population du Québec a compris l'importance de ses moyens matériels, elle a aussi perçu la dimension de ses besoins. Elle sait, par exemple, qu'elle doit consacrer une grande part de son énergie à la cause de l'éducation, elle sait qu'il lui faut planifier son propre développement économique, elle sait qu'il lui faut accroître ses services de santé et de bien-être. La découverte de toute l'étendue de ces besoins a suscité l'émergence d'une opinion publique avertie, pleinement au courant des tâches à accomplir et de leur urgence. Cette opinion publique s'exprime ouvertement. Et si les différents groupes sociaux du Québec ne s'entendent pas toujours entre eux sur les moyens précis à prendre pour atteindre le but – ce qui est normal en démocratie – il y a un accord complet quant à la nécessité pour la population du Québec de compter sur elle-même si elle veut voir ses espoirs et ses aspirations réalisés pleinement et convenablement.

En prenant conscience de sa propre entité, la population du Québec a aussi pris conscience de sa place dans la Confédération canadienne. [C'est là un point que je développerai davantage un peu plus loin.]

### *La présence au monde*

Enfin, au désir d'une présence nouvelle dans la Confédération, s'ajoute pour les citoyens du Québec la conscience d'un rôle à jouer, en tant que peuple adulte, dans le monde d'aujourd'hui. Présentement, il existe chez nous ce que j'aimerais appeler un éveil à l'internationalisme. Il est clair que ce phénomène n'est qu'à ses débuts, mais il est déjà suffisamment prononcé pour que nous puissions présumer qu'il sera considérablement plus répandu dans quelques années.<sup>(4)</sup>

Le Canada français fait maintenant partie du monde. Il n'est plus, comme avant, replié sur lui-même. Il ne lui est plus possible de l'être. Trop de voies de communications, physiques ou intellectuelles, trop de réseaux d'intérêts, l'attachent au reste du monde et notamment à ses voisins les plus proches.<sup>(5)</sup>

[De plus] l'élément français du Canada peut, s'il le veut, devenir un important trait d'union entre les pays occidentaux et ceux qui appartiennent à ce que nous appelons le tiers-monde. Un grand nombre de ces pays sont d'expression française – je pense ici aux nouveaux États d'Afrique – et ils ont besoin de l'appui culturel et technique du Canada français. Tous ces nouveaux États ne partagent pas le même degré d'industrialisation et le même niveau de vie, mais tous, à cause de leur situation nouvelle et à cause de leur indépendance récente, sentent la nécessité de frôler les coudes des nations qui peuvent les comprendre. Il est indéniable que le Canada français appartient à ce groupe. Je suis d'ailleurs convaincu que les citoyens d'expression française de notre pays comprennent leur devoir et nourrissent une sympathie agissante à l'égard de ces nouveaux États.<sup>(6)</sup>

Et la preuve de ceci, je la trouve dans l'intérêt avec lequel notre population a accueilli le plan préparé par le gouvernement québécois visant à faire connaître la culture canadienne-française à l'étranger au moyen d'un échange de visites avec d'autres pays d'expression française et de culture différente. Cet intérêt, d'ailleurs, ne touche pas que la chance de faire connaître notre culture par les autres: il se double d'une attitude d'accueil envers les réalisations intellectuelles et matérielles des autres nations. Et je crois qu'il s'agit là d'une chose nouvelle pour un peuple qui, d'une manière ou d'une autre, avait été forcé par les événements du

passé à limiter son horizon culturel aux valeurs dont il avait hérité et à confiner son regard sur l'histoire au problème de sa survivance en tant que groupe ethnique.<sup>(4)</sup>

### *L'avenir*

Historiquement, le Québec est le plus vieil établissement d'Amérique. Actuellement – je me plais à l'affirmer – le Québec est le plus jeune État du continent.

Après un demi-sommeil de trois siècles, imposé par les nécessités de la survivance, le Canada français s'éveille à la connaissance de lui-même et à l'accomplissement de ses possibilités. Il doit se porter à la fois sur toutes ses frontières: les frontières géographiques du Nord, pleines de richesses qu'il ignore trop; les frontières économiques ouvertes dans l'un des territoires les plus riches de la terre; les frontières politiques et sociales d'un système démocratique qui, loin d'avoir épuisé sa substance, n'en est encore – chez nous surtout – qu'aux premiers stades de son évolution; avant tout, les frontières de l'éducation et de la connaissance, qui élèvent la dignité et la valeur de la personne humaine en l'intégrant à l'œuvre – à la vie même – de la communauté.<sup>(6)</sup>

On peut demander ce que sera le Québec de demain, mais personne ne peut le dire avec certitude. Des facteurs nouveaux interviennent et notre population se découvre des forces qu'elle ne soupçonnait pas. Elle comprend aussi la place qu'elle doit occuper dans la Confédération canadienne et voit comment elle peut réussir à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés<sup>(7)</sup>.

## II – Les objectifs du Québec

Pour nous, le Québec est l'expression politique du Canada français. C'est probablement là ce qui distingue le plus notre province des autres provinces du pays. Une telle situation particulière, nous la devons à l'histoire et à la géographie. Elle fait partie de la réalité dont, comme Québécois d'expression française, nous avons à tenir compte. Elle nous dicte aussi les tâches collectives que, comme peuple, nous devons entreprendre. Elle oriente notre action et guide nos efforts dans tous les domaines. En effet, nous devons non seulement sauvegarder notre entité ethnique, mais nous devons trouver les moyens qui permettront à notre langue et à notre culture de s'épanouir. Dans la découverte et dans l'application de ces moyens, nous faisons face à des problèmes qui nous sont propres et nous savons qu'en dernière analyse, c'est presque toujours par nos propres énergies que nous les résoudrons. Dans ce domaine, nous voulons surtout nous aider nous-mêmes.<sup>(8)</sup>

Nous n'avons pas en effet l'impression que l'épanouissement du peuple canadien-français sera assuré par la seule sauvegarde de la langue ou par la réalisation exclusive de tel ou tel autre objectif donné. Nous croyons plutôt que ce but sera atteint par la poursuite simultanée de plusieurs objectifs partiels, pourvu qu'ils soient logiquement agencés les uns aux autres et qu'ils se complètent mutuellement. En somme, nous croyons que la cause de l'avancement de notre minorité nationale dans tous les domaines ne sera bien servie que si le gouvernement du Québec – la seule province à prédominance canadienne-française – adopte ce que j'appellerais une politique globale, en ne négligeant de cette façon aucun des domaines

d'activité capables de favoriser l'épanouissement économique, social et culturel de notre groupe ethnique. La bataille que notre situation particulière dans la nation canadienne nous oblige à livrer doit donc se dérouler sur plusieurs fronts à la fois.<sup>(9)</sup>

Cela, le gouvernement du Québec le comprend et, à cette fin, il a entrepris de doter la province des instruments qui permettront à notre population de hausser le niveau moyen de sa culture et d'influencer l'allure de son développement économique. Toute notre législation, aussi bien sur l'éducation que sur d'autres secteurs d'activité, vise de près ou de loin à faciliter la réalisation de cet objectif, qui soulève chez nous tant d'espoirs.<sup>(10)</sup>

### *L'affirmation économique*

Lorsque je parle de l'affirmation économique du Québec, je veux être bien compris. Nous n'aspérons nullement à devenir aussi puissants économiquement que le sont les grandes nations actuelles; ce serait impossible et je n'ai pas besoin de démontrer pourquoi. Nous ne voulons pas non plus créer chez nous une sorte de régime économique autarcique, sachant bien que nous ne pourrions nous passer des avantages que nous donnent actuellement nos échanges avec le reste du pays ou avec l'étranger.

Nous visons tout simplement à ce que, de plus en plus, les décisions qui touchent notre peuple se prennent en fonction de nos besoins, en fonction de nos ressources et en fonction d'objectifs que nous aurons fixés nous-mêmes. Dans la mesure où la réalité le permet, nous voulons que le Québec cesse d'être un appendice économique passif du continent nord-américain. Car nous vivons actuellement dans une situation bien curieuse; nous ne sommes pratiquement pas responsables de notre niveau de vie, nous n'avons que peu de moyens pour réduire le taux du chômage, nous n'avons pas assez d'influence sur l'allure de notre croissance économique. En somme, nous subissons ici le contrecoup, heureux ou malheureux selon les circonstances, de décisions qui sont prises ailleurs, en fonction d'intérêts qui ne sont pas nécessairement les nôtres.

Naturellement, il n'est pas possible, pas plus pour les États-Unis ou pour les pays d'Europe, que pour le Québec, de vivre entièrement à l'abri d'influences économiques en provenance de l'extérieur. Il n'existe pas, dans le monde d'aujourd'hui, d'économies entièrement indépendantes. Pour autant que nous vivons sur la terre, nous devons accepter de tenir compte des autres et de l'influence qu'ils peuvent avoir sur notre mode de vie.

Mais il doit y avoir, quelque part entre les deux extrêmes de la dépendance et de l'indépendance, un point d'équilibre qui permette de concilier la stabilité et la croissance auxquelles on peut humainement et logiquement aspirer. Or, c'est ce point d'équilibre que le Québec recherche actuellement et c'est pour l'atteindre qu'il se donne les institutions et les leviers qui lui manquent. Comment pourrait-on, si l'on est de bonne foi, s'opposer à ce genre d'affirmation économique. N'est-ce pas là un but tout à fait naturel chez un peuple qui devient conscient de lui-même, de ses aptitudes et des richesses immenses du territoire sur lequel il vit? <sup>(11)</sup>

### *La commande de notre économie*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la population québécoise déplore son absence du monde financier, industriel et commercial. Dans certains domaines – celui des assurances, notamment – nous détenons une portion convenable, par rapport à notre dimension numérique, du volume total des affaires. Je dis «convenable», mais je n'ai pas dit «suffisant», car il y a encore beaucoup de chemin à franchir pour que cette portion le devienne vraiment. Mais, dans d'autres domaines – trop nombreux pour que je les énumère – notre absence collective est tout simplement inacceptable, surtout à un moment de l'histoire mondiale où l'on accorde tant de poids aux réalisations matérielles. Beaucoup de raisons expliquent notre position défavorisée. Elles sont d'ordre historique, sociologique et même psychologique. [Sans entrer dans] une étude approfondie de ce sujet, je me contenterai seulement de dire – et je ne crois pas alors être trop éloigné de la réalité – que le peuple du Québec n'a jamais vraiment eu l'occasion, depuis deux cents ans, de participer, comme il aurait convenu, à la vie économique de sa province. Je ne blâme ici personne; j'expose des faits facilement vérifiables, et cela en toute sérénité et en toute objectivité.

Or, aujourd'hui que la population québécoise a pris conscience d'elle-même, elle ne peut plus tolérer un tel état de choses. Elle sait que tout peuple adulte a, non seulement le droit, mais le devoir de contrôler le plus possible sa propre économie. Ce n'est pas là un objectif égoïste, c'est une aspiration normale qu'il est possible de satisfaire dans l'ordre et le respect de la justice. Car ne l'oublions pas, si notre peuple est géographiquement chez lui au Québec, il est économiquement dépendant de l'étranger parce qu'il est à peu près complètement absent des secteurs économiques qui peuvent le plus contribuer au développement rationnel de son territoire et des richesses naturelles si abondantes dont la nature l'a comblé. Il assiste en quelque sorte (et c'est presque humiliant de le dire) à la mise en valeur de son économie, alors qu'il devrait normalement y participer.

Mais ce n'est pas tout. Outre cette préoccupation tout à fait louable, le peuple québécois doit s'efforcer, s'il veut améliorer son niveau de vie, de trouver des solutions durables aux problèmes auxquels son économie a à faire face. C'est pourquoi il doit susciter la création de nouvelles industries et faire en sorte que, de plus en plus, la transformation des produits bruts puisse s'effectuer dans le Québec. Il lui importe aussi de décentraliser autant que possible la production industrielle en facilitant aux nouvelles entreprises leur établissement dans des régions de la province jusqu'ici désavantagées.<sup>(11)</sup>

### ***Le rôle de l'État***

La conjoncture présente nous force à repenser nos positions traditionnelles. Il nous faut des moyens puissants, non seulement pour relever les défis inévitables que nous rencontrerons dans les années qui viennent, mais aussi pour mettre le peuple canadien-français au diapason du monde actuel. Or le seul moyen puissant que nous possédions, c'est l'État du Québec, c'est notre État. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de ne pas l'utiliser. Je n'ai pas le droit, comme premier ministre du gouvernement de cet État, de vous dire qu'il faut nous en remettre en cette matière aux seuls efforts des individus ou des groupements organisés. (. . .)

Si nous refusions de nous servir de notre État, par crainte ou préjugé, nous nous priverions alors de ce qui est peut-être l'unique recours qui nous reste pour survivre comme minorité ethnique et pour nous épanouir comme peuple conscient des exigences du monde dans lequel nous sommes dorénavant appelés à vivre.

Le gouvernement de la province de Québec a conçu toute son action selon cette optique. (. . .) Notre conception du rôle de l'État – du rôle de notre État – ne s'inspire nullement d'une quelconque idéologie socialiste. Je dirais plutôt qu'elle provient d'un souci bien pragmatique. Nous n'avons tout simplement pas le choix de procéder autrement.<sup>(9)</sup>

### ***Le capital humain***

Ce n'est pas seulement en investissant des capitaux, en construisant de nouvelles usines, en exploitant de nouvelles richesses que nous réussirons à nous acquitter pleinement des tâches qui nous incombent (. . .). Le capital le plus précieux est le capital humain. C'est ce capital qu'il importe de rendre plus efficace et c'est par un effort intense en matière d'éducation qu'il deviendra tel. En somme, par l'éducation accrue, non seulement

nous assurerons la permanence du fait français en Amérique, mais nous donnerons aussi à notre population les moyens d'acquérir le niveau de vie matériel qu'elle est en droit de désirer.

Le gouvernement du Québec est tout à fait conscient, pour ces raisons, du rôle qu'il doit jouer dans le domaine de l'éducation et de la culture. Il a aussi compris que l'éducation accrue, dans l'époque où nous vivons, protégera mieux l'entité propre de notre peuple et lui permettra de mieux se réaliser tant au point de vue culturel qu'au point de vue économique.<sup>(13)</sup>

### ***Le rayonnement culturel***

On a déjà dit que notre destinée ne se trouvait pas dans la richesse matérielle, ni dans le pouvoir militaire. Je ne sais jusqu'à quel point c'est vrai, mais je suis certain cependant que c'est surtout par nos réalisations intellectuelles que nous nous ferons collectivement une place dans ce monde.<sup>(14)</sup>

Car, quoi que nous fassions et même si nous parvenions à vivre dans le confort idéal, nos richesses matérielles et financières, malgré leur étendue, ne pourront jamais se comparer au total à celles d'autres pays comme les États-Unis. Je veux dire par là que nous ne serons jamais matériellement ou militairement très puissants. Nous sommes trop peu nombreux pour cela et il est inutile de nous faire illusion là-dessus. Il ne nous servirait à rien de rechercher, par des réalisations gigantesques, la renommée de nos voisins du sud; nous n'y arriverions pas. Nous y perdriions notre temps et nos énergies, et nous négligerions de nous engager dans une voie capable de nous conduire à l'affirmation de nous-mêmes. Cette voie, c'est celle de l'éducation et de la culture.

Dans ces deux domaines, le peuple canadien-français est tout à fait apte à faire sa marque et à se manifester à l'attention des autres peuples du monde. La capacité d'apprendre, de comprendre, d'enseigner et de créer ne lui manque pas; les œuvres de nos savants, de nos écrivains et de nos artistes le prouvent. Je dirais cependant – au risque d'être un peu injuste – que beaucoup de ces personnes ont pu mettre leur talent en valeur malgré l'ambiance qui les entourait, malgré l'indifférence générale. C'est cette situation d'exception que nous ne pouvons et que nous ne voulons pas tolérer. Par certaines des décisions qu'il a prises, le gouvernement du Québec veut changer le climat intellectuel de la province et favoriser le rayonnement de la culture canadienne-française au Canada et ailleurs.<sup>(15)</sup>

Sur le plan culturel, notre principal objectif, c'est de travailler avec vigueur à l'enrichissement et à l'épanouissement de la culture canadienne-française, tout en garantissant pleinement les droits de nos minorités dont

nous apprécions l'apport à toute sa valeur. Nous voulons que cette culture, en se développant, puisse également rayonner à travers le Canada. Nous estimons que les Canadiens français ont une contribution essentielle à faire sur le plan canadien, ne serait-ce que pour conjurer la menace d'un envahissement culturel américain. Cette contribution, nous ne désirons pas l'imposer; nous voulons plutôt l'offrir au reste du pays avec le ferme espoir qu'elle sera acceptée, afin que nos deux principales cultures puissent se rencontrer sans se heurter.<sup>(15)</sup>

### ***Les minorités françaises***

Personne ne s'imagine sérieusement que le Canada français s'arrête aux limites de la province de Québec; deux millions de Canadiens d'origine française vivent dans d'autres provinces du pays et même dans certains états américains. À lui seul, l'Ontario en compte 478,000 et le Massachusetts 340,000.

De ce fait et à cause de sa cohésion et de sa force numérique, le Québec doit en quelque sorte se considérer comme la mère-patrie de tous ceux qui, en Amérique du Nord, parlent notre langue. Il en découle pour notre province des responsabilités précises qui dépassent le cadre de ses frontières. (. . .)

Le Québec se doit d'accorder son concours à ceux de nos compatriotes qui, par leur situation, sont en plus grand danger d'être assimilés et de perdre contact avec la culture française. Par son intérêt à leur égard, notre province aidera ces groupes à sauvegarder leur entité propre et se protégera elle-même grâce à l'appui que ces îlots éloignés de Canadiens français pourront lui donner.

De plus, notre pays tout entier se trouvera enrichi de la diffusion de notre culture à l'extérieur du Québec. Je crois, en effet, qu'il en est de la culture comme du bonheur: on s'enrichit de ce que l'on donne.

Le gouvernement comprend le rôle éminemment utile que le Québec doit jouer à ce propos et a l'intention de faire de la province le centre de rayonnement de la culture française en Amérique.<sup>(16)</sup>

### ***L'activité internationale***

Mais il y a une autre sphère d'action hors des frontières de notre pays.

À l'automne de 1961, nous avons inauguré une agence du Québec à Paris - la Délégation du Québec. Aux liens culturels qui unissaient déjà

la France et le Québec, sinon physiquement, du moins dans les domaines de l'esprit et de la pensée, nous voulions ajouter des liens économiques durables. Notre agence de Paris a déjà entrepris sa tâche et s'efforce activement de rendre plus étroites nos relations économiques et culturelles avec le continent européen.

Nous, du Québec, nous rendons déjà compte du renouveau d'intérêt que portent à notre province les industriels et les financiers de France et d'Europe; et je suis heureux de dire que plusieurs de nos propres industriels ont tiré parti des services que notre agence met à leur disposition. Évidemment, nous ne nous attendions pas que des miracles vinsent récompenser nos efforts dans ce domaine particulier, mais nous avons la conviction que l'ouverture d'une agence à Paris fut un geste constructif qui se révélera, avec le temps, de plus en plus fructueux.

Nous fondons les mêmes espoirs et les mêmes ambitions sur notre nouvelle agence de Londres. Nous avons confiance qu'elle rendra de grands services à notre province et qu'elle renforcera les liens d'amitié entre le peuple britannique et les Canadiens en général, ainsi que les Québécois en particulier. (. . .)

Dans le monde d'aujourd'hui, la rapidité des communications et le rapprochement des frontières rendent impossible à un peuple comme le nôtre de vivre dans l'isolement. En vérité, les moyens de communication modernes nous imposent l'obligation de développer notre potentiel économique et culturel par tous les moyens dont nous disposons. C'est pour cette raison que les Canadiens d'expression française ont cessé de croire qu'ils pouvaient vivre dans l'isolement et y trouver la sécurité. Notre peuple croit pouvoir exercer une influence utile.

Les Canadiens français n'ont pas pour but de convaincre les autres de leur importance économique ou démographique, ni de s'imposer au reste du monde. Les Québécois ont des visées plus modestes et plus réalistes; ils veulent simplement « être présents », jouer un rôle dans la communauté agrandie d'aujourd'hui.<sup>(17)</sup>

### *Un nouvel état d'esprit*

La fierté d'être Canadien français, voilà une expression qui est employée chez nous depuis deux siècles ! Pendant longtemps, et jusqu'à tout récemment encore, elle a voulu dire que nous devions être fiers de notre passé, des actes audacieux de nos ancêtres, de leur volonté de survivance, du soin qu'ils avaient mis à conserver notre culture, notre langue et notre religion malgré tous ceux qui les entouraient. Cette expression, on en trouve le reflet dans la devise « Je me souviens ».

Mais une telle devise, qu'on doit respecter et comprendre, ne suffit plus aujourd'hui. Je vais peut-être vous étonner en vous disant qu'il ne faut pas la prendre trop à la lettre. Elle est un point de repère, et non un programme d'action. Nous devons certainement en tenir compte, mais nous devons le faire à la façon du voyageur qui, tout en se rappelant fort bien d'où il est parti, pense surtout au point qu'il désire atteindre. Nous n'avons rien à renier de notre passé, au contraire, mais le peuple jeune que nous sommes a tout un monde à construire. Épaülés par le passé qui a été le nôtre, nous devons désormais, comme nous avons commencé à le faire, consacrer nos énergies à la préparation de notre avenir. Notre devoir collectif est de chercher à être ce que nous pouvons devenir et non pas de demeurer ce que nous avons été. Pour cela, il nous faut à la fois être réalistes et déterminés, réalistes afin de ne pas nous fixer des objectifs impossibles à atteindre, déterminés afin de mettre en valeur tout le potentiel humain et économique que nous possédons. (. . .)

On dirait, en lisant l'histoire du Canada, que le désir d'affirmation du Québec et du Canada français, même s'il est constamment présent, se manifeste ouvertement par vagues. À des périodes actives succèdent des périodes passives. On dirait qu'à certains moments nous prenons un élan et que, quelques mois ou quelques années après, celui-ci perd de son ampleur. Aujourd'hui encore nous vivons une période caractérisée par un élan, mais un élan qui est probablement sans précédent – et qui, contrairement à la plupart des périodes similaires dans le passé, a donné lieu à des réalisations concrètes. La génération actuelle a l'impression d'avoir commencé trop de choses souhaitées depuis deux siècles par notre peuple pour risquer de les voir abandonnées parce qu'elle n'aura pas su préparer la relève.<sup>(18)</sup>

### III — Le Québec et le fédéralisme canadien

#### *La Confédération*

Au siècle dernier, la population du Canada devait faire un choix: vivre par elle-même, selon le sens de ses traditions historiques et de son biculturalisme, ou se laisser tranquillement, imperceptiblement même, devenir partie intégrante du grand complexe américain. Elle a choisi, grâce aux Pères de la Confédération, de vivre par elle-même. Cette décision, il faut bien s'en rendre compte, renfermait un défi implicite. En jetant un regard en arrière, nous saisissons aujourd'hui combien ce défi était redoutable. En regardant la situation actuelle, nous voyons aussi avec quelle acuité ce défi, toujours redoutable même s'il a quelque peu changé de nature, continue de s'offrir aux Canadiens de 1963.

La Confédération était d'abord un défi à la nature du territoire couvert par les dix provinces actuelles. Quiconque examine une carte géographique s'aperçoit vite que l'orientation naturelle du continent nord-américain est nord-sud. Les montagnes de l'Ouest font partie de la même chaîne rocheuse que celle qui traverse l'Ouest américain. Les plaines du centre du Canada sont le prolongement du centre américain. La région industrielle du sud de l'Ontario ressemble énormément à la région industrielle qui se trouve juste de l'autre côté de la frontière canadienne. Et je pourrais ainsi multiplier les exemples.

Pourtant la Confédération a voulu donner une orientation est-ouest à cette immensité de territoire où, sur une étroite bande de 3,000 milles de long, vit une population dix fois moins considérable que celle des

États-Unis. Et ce pari — car c'en était un à toutes fins utiles — a été gagné. Les Canadiens ont en quelque sorte forcé la nature et se sont construit un pays qui leur appartient bien à eux et qui présente aux yeux des Américains des caractéristiques particulières et qui jouit d'une autonomie véritable.

Il fallait aussi, dans cette Confédération, rattacher ensemble des groupements humains d'origines différentes. Notre pays, sans être aussi cosmopolite que les États-Unis, n'est pas ethniquement homogène. Actuellement, on y trouve deux groupes majeurs : les Canadiens d'expression anglaise et les Canadiens d'expression française ; mais il ne faut pas oublier qu'au départ et par la suite une assez forte minorité de notre population appartenait, et appartient encore, à des groupes d'autres origines. De fait, cette minorité, avec le temps — et le processus continue — s'est jointe à l'un ou l'autre des deux groupes majeurs, particulièrement au groupe d'expression anglaise. Je n'ai pas à retracer les raisons de ce phénomène, mais j'en signale la présence indéniable, car il fait partie des facteurs qui déterminent l'évolution de la population canadienne en général.

Or, un des défis qui se présentaient à la Confédération était d'associer les principaux groupes ethniques dans la poursuite d'un même destin, et non de les unir dans un « melting-pot » où se seraient effacés les traits propres de chacun. Plus exactement, le but de la Confédération était, entre autres choses, de permettre à chacun de ces groupes de s'épanouir par le respect et la diffusion de sa culture et de sa langue. En somme, il fallait que le groupement d'expression française et celui d'expression anglaise trouvent, en vivant la Confédération, un milieu favorable à leur croissance comme groupements humains distincts, tout en coopérant très étroitement à l'édification d'un pays nouveau.

À la veille de célébrer le centenaire de cette Confédération, (...) nous avons à porter un jugement réaliste sur le résultat de cette entreprise, incertaine au point de départ même<sup>(19)</sup>.

### ***Le fédéralisme canadien***

Selon le Québec, le fédéralisme canadien repose sur la souveraineté du Parlement fédéral et des Législatures provinciales dans leurs domaines respectifs de juridiction. Cette souveraineté respective des deux sphères de gouvernement est le fondement même de la Confédération.

Pour sa part, la province de Québec entend sauvegarder les droits et les pouvoirs que lui confère la constitution. Nous voulons non seulement conserver ces droits, mais nous désirons les utiliser pleinement en

vue de promouvoir le bien-être de notre population dans toutes les matières qui relèvent de la juridiction provinciale. Toutefois, nous n'avons pas l'intention de nous enfermer dans un isolement qui serait aussi illusoire pour un membre de notre Confédération que nuisible à son ensemble. (. . .)

La souveraineté provinciale ne doit pas être un concept négatif et incompatible avec le progrès; ce doit être une réalité bien vivante, un principe qui se concrétise dans des institutions et par des mesures législatives destinées à favoriser le bien-être et l'essor spirituel de la population. En somme, une souveraineté qui, sans s'exercer, se cantonne dans l'opposition, ne peut que survivre temporairement.

Par ailleurs, si la souveraineté exclut la dépendance, elle requiert une coopération constante, et souvent l'action conjointe des différentes sphères de gouvernement; autrement, plusieurs problèmes ne peuvent recevoir de solution efficace. Comme le disait le rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, commission instituée par la province de Québec:

«... dans l'état d'intégration actuel de l'économie canadienne, la coordination des politiques provinciales entre elles et de la politique fédérale avec celles des provinces est une exigence du bien commun; et la province de Québec a, comme les autres, besoin de compter sur le concours ordonné du gouvernement fédéral et la collaboration des autres provinces». (Vol. III, tome II, page 216).

En somme, le gouvernement de la province de Québec entend exercer sa pleine souveraineté dans les domaines qui relèvent de sa compétence sans toutefois ignorer que tous les gouvernements de notre pays sont soumis à une interdépendance inéluctable.<sup>(15)</sup>

### ***Le respect de la juridiction provinciale***

On se demande parfois, à l'extérieur de Québec, pour quelle raison nous tenons aussi fermement au respect de la juridiction provinciale dans les champs d'action que la constitution de notre pays a réservés à la compétence des provinces. On se demande parfois pourquoi nous refusons des arrangements qui, à prime abord, présentent des avantages pratiques et même financiers. On ne voit pas non plus exactement pourquoi nous jugeons souvent utile de suggérer des alternatives à des programmes fédéraux qui, à première vue, visent à résoudre des problèmes dont tout le monde reconnaît la gravité.

Ainsi, comme chacun s'en souvient, nous avons émis de graves réserves en ce qui concernait le programme fédéral d'aide aux municipalités. De fait, nous n'avons pas voulu permettre au gouvernement fédéral de transiger directement avec les corporations municipales, préférant plutôt que celles-ci, à propos des prêts de l'Office fédéral, n'aient de contact qu'avec notre ministère des Affaires municipales.

Un phénomène analogue s'est produit avec le projet fédéral de pensions contributives. Nous avons résolu d'établir, au Québec, notre propre caisse de retraite provinciale, publique, universelle et appuyée sur l'accumulation d'une réserve, ne permettant pas par là l'application chez nous du projet fédéral.

Nous entretenons aussi de forts doutes sur la pertinence et le maintien des plans conjoints. À ce sujet, et même si nous reconnaissons que les plans conjoints ont été utiles et même nécessaires dans le passé, nous voulons désormais de plus en plus nous en tenir à la formule d'option. Grâce à cette formule, le gouvernement fédéral consent, aux provinces qui désirent s'en prévaloir, des avantages financiers équivalant à ceux qu'elles auraient obtenus en participant à ces plans. Il s'agit, bien entendu, des plans conjoints portant sur des activités relevant de la juridiction provinciale.

En somme – et les exemples que je viens de vous donner le démontrent – il arrive souvent au Québec de jeter ce que certains croient être une note discordante dans le concert de la Confédération canadienne. De fait, nous ne nous réjouissons pas toujours, bien au contraire, d'initiatives fédérales qui sont possiblement fondées sur d'excellentes intentions.

Je m'empresse immédiatement de dire que le gouvernement du Québec n'est pas le seul des gouvernements provinciaux à formuler des objections à certaines politiques d'origine fédérale. Je reconnais toutefois que, parce qu'elles sont positives, nos attitudes en matière de relations fédérales-provinciales sont très fermes. Le comportement d'une minorité étant toujours plus facile à identifier que celui de groupes faisant partie intégrante de la majorité, aussi nos attitudes sont connues de tous, ce qui leur confère, dans l'esprit des autres citoyens canadiens, une présence plus nette.

### ***Le fondement de l'attitude québécoise***

Mais sur quoi, en définitive, notre attitude se fonde-t-elle?

Nous partons d'abord de deux faits que n'importe qui est en mesure de vérifier. Le premier est que le groupement canadien-français, qui forme

l'immense majorité de notre province, n'est cependant, par rapport à l'ensemble de la population canadienne, qu'une minorité. Évidemment, cette minorité est importante et elle est établie au pays depuis plusieurs siècles, ce qui lui confère à la fois des droits et des devoirs particuliers. Le droit fondamental, dont elle exige la sauvegarde, est le maintien de ses traditions et de ses caractéristiques culturelles. Son principal devoir, comme groupement de langue et de culture françaises, est l'épanouissement sur le sol d'Amérique de l'héritage humain dont elle se trouve la gardienne et la responsable. (. . .)

Le deuxième fait auquel on doit constamment se référer si l'on veut comprendre le sens de nos exigences actuelles, c'est que le Québec – expression politique du Canada français – existe et évolue à l'intérieur d'un régime politique donné. Le Québec existe dans la réalité concrète de la vie quotidienne et cette réalité l'influence dans son comportement et ses attitudes, tout comme ce serait le cas pour n'importe quel groupement humain. Or, le Canada, dont le Québec est une des dix provinces, possède un régime confédératif qui garantit – pour s'en rendre compte, on n'a qu'à relire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique – qui garantit, dis-je, à la minorité que nous sommes le respect des droits auxquels je faisais allusion. (. . .)

Selon nous du Québec, un des objectifs du régime confédératif, – objectif que l'on retrouve implicitement dans notre constitution canadienne – est de rendre possible aux groupes ethniques le maintien et surtout le développement de leurs caractéristiques propres. Si tel n'avait pas été le cas, on peut être certain que les Canadiens français, en 1867, n'auraient jamais accepté de faire partie de la Confédération canadienne.

Pour qu'il puisse atteindre son but, le régime confédératif suppose une répartition des pouvoirs et des responsabilités. Ainsi, dans notre pays, des domaines importants d'action ont été réservés aux provinces parce qu'on jugeait, entre autres motifs, que l'autonomie provinciale, dans ces domaines, permettrait au groupement de langue française et au groupement de langue anglaise de s'épanouir librement. Le fait que d'autres provinces se soient, par la suite, jointes à la Confédération ne change rien à cet objectif initial. Et, comme je viens de le dire, les Canadiens français de 1867 voyaient, dans cette autonomie provinciale, une de leurs exigences primordiales.

Tout cela explique pourquoi aujourd'hui le Québec s'oppose tellement chaque fois qu'il constate que le gouvernement central s'introduit

dans des secteurs d'activité qui, à notre sens, relèvent de la juridiction provinciale. Le Québec voit, dans de telles tendances, un grave danger de perdre graduellement certaines des garanties dont il exige la présence dans le régime confédératif qu'il a accepté de vivre, en 1867.

Le Québec craint qu'ainsi on finisse, en quelque sorte, par changer les règles du jeu de façon unilatérale. Et alors, nous nous trouverions dans une situation qui n'était pas prévue en 1867, et qui n'est pas acceptable à l'heure actuelle.

Pour cette raison, nous devons exercer une vigilance constante. Personne au Québec ne croit qu'une mesure donnée, — l'aide aux municipalités, le programme de retraite contributoire, ou l'aide fédérale à l'éducation, par exemple — peut, à elle seule, conduire le Canada français à l'assimilation à la majorité de langue anglaise. Personne ne croit non plus qu'une de ces mesures soit de nature, à elle seule, à menacer notre héritage culturel tout entier. Cependant, nous devons nous opposer systématiquement à toute initiative fédérale, quelle qu'elle soit, qui réduit, en fait, le champ de la juridiction provinciale ou y porte atteinte. Nous ne pouvons absolument pas, même lorsqu'il s'agit de questions d'apparence secondaire, demeurer passifs devant des initiatives fédérales que nous jugeons nuisibles à l'exercice des pouvoirs confiés aux provinces. En effet, c'est l'ensemble de ces mesures qu'il importe de considérer et c'est à toutes et chacune de celles qui constituent cet ensemble que nous devons nous opposer, parce que chacune d'entre elles comporte un accroc à l'autonomie des provinces, accroc qui constitue un précédent qu'on a tendance à invoquer par la suite pour justifier d'autres accrocs de plus en plus étendus.<sup>(20)</sup>

### *Les cinq principes*

Je veux maintenant énoncer, très succinctement, quelques-uns des principes qui nous guident. Je pense qu'ils apportent toutes les réponses voulues à ceux qui aujourd'hui, soit parce qu'ils ne sont pas d'accord avec nous, soit parce qu'ils craignent de voir notre élan actuel s'amoindrir, soit tout simplement parce qu'ils ont peur, nous regardent agir et nous interrogent.

D'abord, *premier principe*, nous croyons que le Québec est l'expression politique du Canada français et qu'il joue le rôle de mère-patrie de tous ceux qui, au pays, parlent notre langue. Cela, je l'ai dit probablement des douzaines de fois, partout au Canada.

De ce fait, *deuxième principe*, notre province a des traits particuliers, un caractère propre, qu'il est de son devoir de sauvegarder et qu'elle a

le droit de mettre en valeur. Ce caractère propre, le premier ministre du Canada lui-même l'a reconnu. Personnellement, j'en ai parlé clairement je ne sais combien de fois.

*Troisième principe.* Nous vivons dans un cadre constitutionnel qui, en évoluant et en s'améliorant, doit permettre à notre communauté d'atteindre elle-même et par les moyens qui lui conviennent les objectifs qu'elle se fixe librement. Cette possibilité d'épanouissement était reconnue au moment de la Confédération, en 1867, et doit continuer à l'être, même si, pour ce faire, le régime constitutionnel du Canada doit s'adapter aux conditions nouvelles.

*Quatrième principe.* Le Québec d'aujourd'hui doit posséder et contrôler, dans la mesure du possible, les leviers économiques, sociaux, administratifs et politiques grâce auxquels, et grâce auxquels seulement, il pourra réaliser ses aspirations légitimes de peuple adulte.

*Cinquième principe.* L'action du Québec moderne doit s'exercer dans la paix et la justice, en tenant compte de la réalité nord-américaine dans laquelle il vit, des liens normaux et souhaitables qui le rapprochent des autres nations de langue française et des relations économiques et commerciales qu'il entretient non seulement avec le reste du Canada mais aussi avec beaucoup d'autres pays du monde.<sup>(21)</sup>

### ***Les besoins prioritaires du Québec***

Il n'existe pas de méthode parfaite pour estimer la dimension exacte des besoins actuels de notre province. Pour certaines personnes, nous vivons dans l'abondance au milieu d'institutions qui conviennent à nos aspirations et à nos caractères propres. Pour d'autres, au contraire, tout est à refaire et, dans tous les domaines, il faut repartir à zéro. Dans le premier cas, on ne voit pas de problèmes, encore moins de besoins; dans le second, la tâche à accomplir est tellement étendue qu'on ne sait pas trop comment on pourra s'en acquitter.

Ces deux attitudes, à mon sens, sont exagérées. Notre situation est loin d'être parfaite, mais elle n'est pas non plus désespérée, pourvu que nous disposions des moyens nécessaires pour satisfaire aux besoins de notre population.

Ces besoins peuvent se grouper en trois catégories: ceux qui découlent de l'effort que nous devons fournir en matière d'éducation et de culture, ceux qui proviennent de la nécessité dans laquelle nous sommes de hausser le niveau de bien-être et de santé de notre population, et ceux qui se rattachent à la mise en valeur de notre économie. (. . .)

[Or,] pour accomplir comme il convient la tâche importante que les citoyens du Québec veulent désormais lui confier, le gouvernement de notre Province doit pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes. (. . .)

En matière financière, il est toujours indispensable de garder une bonne dose de réalisme. C'est pourquoi, comme les ressources disponibles sont toujours limitées d'une façon ou de l'autre, il peut fort bien arriver que des objectifs tout à fait justifiés socialement ou économiquement ne puissent être réalisés, ou que leur réalisation doive être remise à plus tard. Cela aurait pu être le cas des objectifs que nous nous sommes fixés au Québec en réponse aux besoins de notre population. Si nous vivions, par exemple, en temps de guerre, notre devoir serait de consacrer toutes nos énergies et toutes nos ressources à la victoire, quitte à retarder la mise en marche de projets importants. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit ici, au Canada, de 1939 à 1945, alors que tous les Canadiens fournissaient ce qu'on appelait à ce moment leur « effort de guerre ». La consommation domestique était réduite, la production des biens civils venait loin après celle des biens militaires. Et cela, pour l'époque, était normal.

Après la guerre, et pendant peut-être une dizaine d'années, il importait que l'économie canadienne se réadapte à des conditions nouvelles. Il fallait, entre autres, éviter une grave récession économique du genre de celle qui a suivi la première grande guerre. Il fallait aussi que notre économie prenne une orientation nouvelle, où la stabilité serait assurée et où le danger d'inflation serait contrôlé, tout en tenant compte du rôle de notre pays dans le monde de l'après-guerre et de sa dépendance des marchés internationaux.

Pour atteindre ces buts, il fallut ordonner le cadre constitutionnel de notre pays en fonction du gouvernement central, dont les besoins étaient à ce moment prioritaires par rapport à ceux des provinces. Le gouvernement central mit ainsi au point ses principaux instruments de politique économique: fiscalité, contrôle des changes, contrôle du volume de crédit, etc . . . Il lui était indispensable, pour qu'il puisse guider les mouvements de l'économie et mitiger l'effet des cycles économiques, de disposer de pouvoirs fiscaux étendus. Pendant ce temps, du côté des provinces, les sources de revenus étaient moindres, mais cette situation était compréhensible en raison de l'importance du rôle du gouvernement fédéral en matière de stabilité économique et d'échanges internationaux. Il fallait, en quelque sorte, que le gouvernement central donne à l'économie d'après-guerre les moyens de procurer aux Canadiens le haut niveau de vie auquel ils avaient

droit d'aspirer, surtout après les restrictions de la période de guerre. C'était, à certains égards, l'avenir même du pays qui était en jeu.

Les arrangements fiscaux que réclamait la situation ne devaient être que temporaires. Au début, on avait cru pouvoir revenir à l'esprit du fédéralisme dès la fin des hostilités, mais les conséquences économiques de la guerre durèrent encore plusieurs années au cours desquelles furent maintenus les arrangements antérieurs.

Cependant, nous vivons aujourd'hui en 1964. Il n'y a plus d'état de guerre et les problèmes économiques qui confrontaient le Canada après 1950 ne sont plus les mêmes maintenant. Ce sont les besoins des provinces qui, après toutes ces années, sont devenus prioritaires par rapport à ceux du gouvernement fédéral.

Je m'explique. Quand je dis que nos besoins sont prioritaires, je n'exprime pas un point de vue entièrement subjectif. Je me fonde plutôt sur des faits que tout le monde est à même de vérifier. En d'autres termes, nos besoins ne sont pas devenus « prioritaires » parce que nous avons désiré qu'ils le soient, mais bien plutôt parce que leur nature les rend tels.

Nous savons que les besoins du Québec sont des besoins essentiels; j'ai insisté sur ce point déjà. Il nous faut améliorer notre niveau d'éducation, car l'entreprise d'affirmation nationale dans laquelle nous nous sommes engagés risquerait autrement d'être éphémère. Il nous faut relever le niveau de la santé publique et du bien-être social chez nous pour que nos citoyens jouent plus efficacement dans l'économie leur rôle de producteurs et qu'ils soient des êtres humains plus heureux. Il faut enfin que la province de Québec soit désormais en mesure de s'acquitter de ses responsabilités en matière économique.

Un autre des motifs pour lesquels ces besoins essentiels sont prioritaires, c'est qu'il n'y a pratiquement plus de raison pour que le gouvernement fédéral garde pour lui des sources de revenus dont il n'a plus un aussi grand besoin que par le passé. Sa fonction anti-inflationniste n'exige pas nécessairement des revenus immenses; le gouvernement fédéral peut l'appliquer grâce aux contrôles qu'il détient sur la monnaie, les banques et le taux des changes. Quant à sa fonction stabilisatrice, de capitale qu'elle était pendant et après la guerre, elle est maintenant devenue moins importante. Car il ne faut pas oublier que, depuis déjà un bon nombre d'années, les entreprises privées, de quelque genre qu'elles soient, planifient leur évolution sur une longue période. Elles ne sont plus aussi aisément soumises, comme c'était le cas auparavant, à toutes sortes d'influences qu'elles connaissaient mal; aujourd'hui, avec les progrès de la

recherche économique et grâce aux études de marché, leurs opérations d'une année à l'autre fluctuent beaucoup moins que par le passé. Du côté du secteur public, le régime de sécurité sociale qui existe au Canada et grâce auquel les citoyens canadiens reçoivent chaque année plus de deux milliards de dollars sous forme de paiements de transfert, permet le maintien de la demande effective à un niveau tel qu'il ne peut plus se produire, à l'heure actuelle, de dépression économique comme celle qui a débuté en 1929. Je n'irai pas jusqu'à dire que le problème de l'instabilité économique est devenu inexistant, mais je crois qu'il est moins aigu pour les motifs que je viens de donner.

Ainsi, les arguments qu'on faisait valoir pour justifier les besoins prioritaires de l'administration fédérale au cours de la guerre et de l'après-guerre ont perdu, depuis, une bonne partie de leur pertinence. Mais nous continuons de vivre dans un cadre conçu pour une situation périmée.

Le fait que le gouvernement fédéral ait soldé ses récents exercices financiers avec des déficits records n'infirmes en rien le raisonnement précédent; il provient d'un autre phénomène sur lequel il ne m'appartient pas de m'étendre maintenant.

En même temps que perdaient de leur valeur les raisons que le gouvernement fédéral pouvait avoir de considérer ses besoins comme prioritaires par rapport à ceux des provinces, un autre facteur se manifestait dont tous les pays évolués du monde sont conscients et dont la présence achève de renverser complètement la situation qui a prévalu de 1939 à 1956 environ. Ce facteur, c'est l'orientation nouvelle que doit prendre la politique économique moderne.

Pendant de longues années, ainsi que je l'ai laissé entendre, le problème de l'instabilité économique et celui de l'inflation ont, à juste titre, préoccupé ceux qui étaient responsables de l'évolution économique du pays et les ont incités à adopter les mesures qui s'imposaient. Du fait même de leur action et de la collaboration qu'y a apportée le secteur privé, ces problèmes, sans être totalement disparus, ont néanmoins été sensiblement atténués. Aujourd'hui demeure, et de façon aiguë, le problème du développement économique. Et ce problème est loin d'avoir été résolu; au contraire, il peut fort bien être la cause d'une bonne proportion du chômage dont l'économie canadienne et québécoise continue d'être affectée.

À propos de ce problème, sinon nouveau, du moins plus actuel que jamais, je n'ai qu'une question à poser: qui, du gouvernement fédéral ou

des gouvernements provinciaux, peut le mieux en favoriser la solution? Et ma réponse est: les deux niveaux de gouvernement peuvent participer à sa solution, mais il est indéniable que les provinces ont, en ce qui le concerne, un grand rôle à jouer.

La raison en est bien simple. De par la constitution canadienne, les éléments immédiats de la croissance économique et de l'aménagement des richesses du sol, qui n'en est qu'un aspect, sont de leur ressort. Ce sont les provinces qui peuvent contrôler la plupart des facteurs grâce auxquels une véritable politique de développement peut se matérialiser et avoir quelque chance de succès. Les provinces sont aussi en mesure d'influencer le ton de leur propre progrès industriel par leur action sur la localisation de l'industrie secondaire, par le tracé de voies de communications pour faciliter l'accès aux ressources de base et par leur juridiction absolue sur les structures municipales. Elles peuvent de plus participer directement à l'investissement dans le développement des ressources et l'aménagement de l'industrie là où les conditions économiques l'exigent. En un mot, les provinces sont mieux situées que le gouvernement fédéral pour susciter une politique de croissance économique, parce qu'elles sont plus près des problèmes particuliers de leurs populations et des régions qui composent leurs territoires. Ce sont elles qui peuvent le mieux entreprendre une action rationnelle en matière de développement régional. Dans tous les pays évolués du monde, aux Etats-Unis, en France, et ailleurs, on situe actuellement l'accent sur ce genre de politique. On voit mal, dès lors, pourquoi, dans un pays aussi étendu et aussi divers que le nôtre, on n'adopterait pas, à ce propos, les mesures qui s'imposent. Le gouvernement fédéral reconnaît d'ailleurs lui-même la nécessité d'une action sur le plan régional; nous, nous reconnaissons qu'une telle action ne peut être efficace que si les provinces elles-mêmes y ont une part prépondérante de responsabilité. Il n'entre pas dans mon propos de vouloir exclure à jamais le gouvernement fédéral de la mise en marche d'une politique de développement économique; mon unique but est de rappeler, parce qu'on a nettement tendance à l'oublier dans la capitale de notre pays, le rôle primordial qui échoit aux provinces en cette matière.

De plus, si toute politique de croissance suppose le développement du capital physique, elle doit également se fonder sur le développement du capital humain par des mesures appropriées d'éducation, de bien-être et de santé. Il s'agit là, on le sait, de domaines qui relèvent de la juridiction des provinces et dont [je viens tout juste de noter] l'importance, particulièrement pour nous du Québec.

Les provinces ont donc une responsabilité évidente dans la croissance économique de leur territoire. La constitution la prévoit implicitement par la répartition qu'elle fait entre les pouvoirs provinciaux et les pouvoirs fédéraux; les faits exigent que les provinces s'en acquittent. Mais le nœud du problème est qu'actuellement celles-ci en sont incapables parce qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires. Elles en sont incapables parce que le gouvernement fédéral garde pour lui des sommes dont les provinces auraient un besoin prioritaire pour mener à bien une tâche essentielle. Ce qui est plus grave, c'est que nos populations – que la population du Québec en particulier – jouissent d'un niveau de vie inférieur à celui qu'elles pourraient obtenir si le gouvernement fédéral remettait aux provinces, qui y ont droit, les moyens de percevoir les sommes que celles-ci, conscientes de leurs responsabilités, pourraient consacrer à la mise en œuvre d'une politique de développement rationnel et équilibré, établie en fonction des situations concrètes existant au niveau des régions économiques.<sup>(22)</sup>

### *La réforme constitutionnelle*

C'est une loi de la vie! C'est une nécessité pour tous les organismes vivants: il faut pouvoir s'adapter à son milieu – et cela vaut pour les institutions aussi bien que pour les individus. Pour vivre, la Confédération canadienne doit se développer. Pour se développer, elle doit savoir combiner les conditions d'une époque donnée aux réalités sur lesquelles elle repose et à l'esprit immuable dont elle est animée. (. . .)

Les forces centrifuges que le Canada a toujours connues sont aujourd'hui plus actives que jamais parce qu'elles correspondent maintenant avec des forces semblables à l'œuvre partout dans le monde. En conséquence, nos vieux problèmes exigent de nouvelles solutions.<sup>(23)</sup>

### *La nécessité d'une action concrète et positive*

Je dois (. . .) avouer que, comme citoyens du Québec, nous ne connaissons pas encore nous-mêmes très bien tous les détails de l'ordre nouveau que nous souhaitons. C'est tout à fait normal, car nous sommes dans le domaine de l'action et de la vie quotidienne, où il serait peu réaliste – et même dangereux – d'agir en fonction d'une idéologie arrêtée une fois pour toutes, et qui prétendrait régler d'avance tous les problèmes.

Nous devons absolument éviter de tomber dans le dogmatisme et notre action doit demeurer réaliste et positive. Une action est réaliste, à mon sens, quand elle tient compte du milieu concret dans lequel nous vivons, quand elle est pensée en fonction des problèmes concrets qui nous préoccupent et quand elle est orientée vers des buts que nous pouvons

raisonnablement espérer atteindre. Elle est positive quand elle s'appuie sur cette volonté d'épanouissement que l'on rencontre chez tout peuple adulte et quand elle est susceptible, par sa portée et ses buts, de s'assurer le support des éléments les plus dynamiques de notre société. C'est cette action réaliste et positive qu'entend poursuivre le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger.

Je pense qu'il importe [aussi] que j'attire l'attention sur un danger qui nous menace. (. . .)

Nous devons (. . .) à tout prix éviter d'isoler l'une ou l'autre des causes de [nos] difficultés et de la croire seule responsable d'échecs que nous voulons corriger, car ces causes sont nombreuses, complexes et inter-dépendantes.

Ainsi, on peut mentionner notre situation géographique, les retards que nous avons accumulés dans le domaine de l'éducation et de l'économie, la Constitution de 1867, la façon dont le régime confédératif canadien a été vécu par la suite, la façon dont il est compris par les Canadiens français et les Canadiens anglais, et combien d'autres causes encore. Il serait peu réaliste d'isoler une seule de ces causes – nos retards économiques, par exemple, ou encore la Constitution elle-même – pour la rendre responsable de tous nos problèmes présents. Nous risquerions alors de créer de nouveaux mythes et de ne pas utiliser de la façon la plus efficace possible les ressources humaines et intellectuelles dont nous disposons.

Le gouvernement que je dirige a voulu éviter ce danger. Pour cette raison, nous nous efforçons d'abord, comme objectif immédiat, d'exercer tous les pouvoirs que nous confère la Constitution actuelle, si imparfaite soit-elle. Nous sommes certains, dès lors, que nous agissons de façon positive, et dans l'intérêt du Québec.

En même temps, nous recherchons les solutions aux problèmes à plus longue portée. C'est, par exemple, le but du Comité de la constitution, qui a été formé unanimement par l'Assemblée législative au mois de juin 1963. Nous espérons que la population du Québec collaborera de la façon la plus intense possible avec ce comité. Il importe, en effet, que le Québec de demain ait sa vocation précisée, non pas seulement par des hommes d'affaires, des juristes ou des hommes politiques, mais aussi par l'ensemble même des citoyens et des groupes auxquels ils appartiennent.<sup>(24)</sup>

### ***L'ordre existant remis en question***

Qu'avons-nous fait [jusqu'ici]? Nous avons voulu exercer un rôle plus important dans la conduite des affaires de notre pays. Nous avons

tenu au respect de tous nos droits. Nous avons entrepris d'occuper une place plus grande au sein de la Confédération canadienne. Nous avons voulu mettre en pratique l'égalité théorique que reconnaît à notre groupe ethnique la constitution de notre pays.

Les gestes que, logiquement, nous avons posés pour atteindre un tel objectif et la fermeté dont nous avons fait preuve ont radicalement modifié l'équilibre de forces qui a existé jusqu'à maintenant au Canada. En réformant plusieurs de nos institutions, en concrétisant dans notre propre milieu le dynamisme nouveau qui nous animait, nous avons, au Québec même, troublé un ordre existant. Et toutes proportions gardées, un phénomène similaire s'est produit à l'échelle du pays tout entier lorsqu'on s'est aperçu que l'attitude qui nous caractérisait désormais n'était pas un de ces mouvements de surface comme nous en avons tant connus dans le passé, mais qu'elle découlait de l'essence même de notre nouvelle volonté d'affirmation comme peuple. Les techniques habituelles d'apaisement ou de dérivation étaient d'avance condamnées à un échec lamentable car nous nous élevions de façon presque unanime contre un vice fondamental du régime politique canadien. Seule une correction majeure de ce vice fondamental réussira à satisfaire nos aspirations actuelles.

Ce vice fondamental est la difficulté dans laquelle se trouve présentement le Québec, sans qu'il y ait nécessairement de mauvaise volonté de part ou d'autre, de s'épanouir à sa guise dans les domaines qui relèvent ou qui devraient relever de sa compétence. En effet, dans plusieurs de ces domaines, nous sommes présentement soumis à une réglementation fédérale qui, tout en respectant théoriquement l'autonomie que nous reconnait la Constitution même imparfaite de notre pays, la limite sérieusement en pratique.<sup>(25)</sup>

[Ainsi,] les plans conjoints sur des matières de juridiction provinciale exclusive – c'est le cas de l'éducation – sont à rejeter. Les provinces n'y participent qu'en faisant entorse à leur autonomie. En effet, ils impliquent la canalisation de fonds publics par le trésor fédéral pour des fins provinciales spécifiques. Au surplus, c'est le gouvernement fédéral qui, ayant établi certains objectifs et certaines priorités, détermine les conditions auxquelles il invite les provinces à participer à la réalisation des objectifs. Ils imposent un cadre précis à l'exercice de l'autorité provinciale. Une telle situation est absolument inacceptable au Québec.<sup>(26)</sup>

### *La dualité culturelle*

Je sais qu'on a fréquemment l'habitude de parler en termes encourageants des perspectives de progrès du Canada. Et – il faut le reconnaître – l'abondance de nos richesses naturelles, la dimension de notre pays

et le dynamisme de notre population justifient en grande partie l'optimisme de ces prévisions. Mais, depuis un certain temps, il existe chez nous un facteur nouveau susceptible de les modifier quelque peu. Tous n'en sont pas également conscients, et c'est là ce qui est regrettable. Ce facteur est extrêmement complexe, mais il peut se définir de façon approximative en une simple phrase: il semble qu'un bon nombre de Canadiens de langue française ne se sentent pas vraiment chez eux dans la Confédération canadienne. (...)

Bien entendu, au cours de leur histoire, les Canadiens français, notamment ceux du Québec, ont souvent reproché bien des choses au régime confédératif. Cependant, ils l'ont fait à certains moments précis, surtout à l'occasion de difficultés économiques et sociales. À des périodes d'effervescence succédaient plusieurs années d'apparente indifférence, et ainsi de suite. On peut donc être porté à croire, dès lors, que l'examen critique dont la Confédération est actuellement l'objet chez nous ne durera qu'un temps et qu'on finira bientôt par n'en plus parler. À mon avis, on se tromperait gravement si on interprétait l'insatisfaction présente du peuple canadien-français envers la Confédération comme une simple poussée capricieuse et passagère. Au contraire, il convient de la regarder comme profonde et permanente et de se convaincre que seule une réorientation radicale du régime confédératif, et tout ce qu'elle comporterait, réussira à y mettre un terme. L'état d'esprit actuel, au Québec et dans le reste du Canada français, n'est pas une manifestation de surface; il est la conséquence logique de l'évolution rapide qui s'y est produite et n'a rien à voir avec des considérations d'ordre sentimental. Il résulte plutôt d'une analyse rigoureuse et réaliste de notre situation générale comme groupe ethnique. C'est pourquoi les aspirations des Canadiens français ne peuvent plus dorénavant être satisfaites par des demi-mesures.<sup>(27)</sup>

La Confédération canadienne, en effet, n'a pas relevé tous les défis qui se présentaient à elle. De façon générale, elle a permis l'émergence d'un peuple canadien, fier de son pays, confiant dans son avenir et respecté sur la scène internationale. C'est beaucoup, mais ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas suffisant parce qu'un de ses buts essentiels n'a pas été atteint. Comme je l'ai déjà dit ailleurs, l'expérience confédérative n'est pas encore terminée et elle ne le sera jamais vraiment que lorsque nous y aurons mis tous les ingrédients. Pour le moment, elle se poursuit, mais depuis quelques années ses tendances nous incitent à revenir à une foi plus agissante que j'oserais comparer, par désir d'émulation, à celle des premiers chrétiens.

Vous savez que les Canadiens d'expression française s'interrogent tout particulièrement sur la place qui est la leur dans la Confédération telle qu'elle existe maintenant. Dans le Québec notamment, les expressions d'idées à ce sujet sont nombreuses et variées, mais rares sont celles où l'on ne perçoit pas un degré plus ou moins marqué d'insatisfaction. Car – et c'est ce à quoi je faisais allusion il y a un instant – les Canadiens français n'ont pas l'impression d'appartenir au Canada dans la même mesure que leurs compatriotes de langue anglaise. Pourtant, le sentiment d'appartenance, et de là de coopération intéressée, est un des buts primordiaux d'un régime confédératif réussi. Et sur ce point particulier, je ne puis dire, comme premier ministre du Québec et comme représentant des Canadiens français, que la Confédération est une réussite, même si elle l'est à d'autres points de vue, comme ceux que j'ai moi-même mentionnés.

On ne peut dire que la Confédération canadienne est une réussite, car un des groupes majeurs qui constituent notre population n'y a pas trouvé l'ambiance que son affirmation comme peuple distinct et son épanouissement culturel auraient exigée. Il peut sembler étrange – et même quelque peu irrévérencieux – de prononcer de telles paroles au moment où, à l'endroit même où la Confédération a débuté, nous nous apprêtons à commencer l'érection d'un édifice commémoratif dont le but sera de nous rappeler, à nous et à ceux qui viendront après nous, les responsables de cette Confédération. Pourtant, je n'hésite nullement à exprimer les réserves qui, à mon avis, s'imposent. Je me sens même, devant vous, encouragé à le faire puisque, comme moi, vous désirez sincèrement la réussite de l'œuvre entreprise il y a près de cent ans. On peut en effet (...) rendre un hommage profond à ceux qui nous ont donné le Canada moderne; on peut leur témoigner notre reconnaissance envers l'idéal qu'ils nourrissaient; on peut même les remercier du mouvement dont ils sont à l'origine. Il n'est pas nécessaire pour autant d'accepter sans aucun sens critique la situation que leurs successeurs nous ont léguée. Aucune entreprise humaine n'est parfaite et la Confédération canadienne n'échappe pas à la règle.

Il y a une autre raison qui m'incite à déclarer mes sentiments aussi franchement. C'est que les successeurs actuels des Pères de la Confédération, ce sont les Canadiens de 1964, comme ce furent les Canadiens de 1934 ou de 1904. Ainsi, c'est à nous qui vivons aujourd'hui qu'il appartient de donner à la Confédération les éléments qui lui manquent encore pour réaliser l'objectif fondamental de la coexistence constructive de deux groupements ethniques différents par leur culture et par une bonne partie de leur histoire. Je n'ai pas de raison de croire, sauf preuve évidente du

contraire, que la Confédération, si elle était authentiquement vécue avec tout ce que cela comporte de largesse d'esprit et de compréhension mutuelle, ne pourrait pas s'avérer un succès que nous envierions les autres nations du monde dans une situation semblable à la nôtre, et qui nous permettrait à nous-mêmes, à quelque origine que nous appartenions, de devenir le peuple progressif et uni que les Pères de la Confédération avaient entrevu. (. . .)

On a toujours admis qu'il existait au Canada deux cultures; la culture canadienne-française et la culture canadienne-anglaise. Mais il ne suffit pas de l'admettre; il faut transposer dans les faits cet arrière-plan sociologique. Il faut – puisque c'est elle qui, à cause des circonstances et de la négligence du sens profond de la Confédération, se trouve désavantagée – que la culture canadienne-française obtienne les moyens de s'affirmer et de s'épanouir. Or, la culture canadienne-française, ce n'est pas seulement la langue parlée, c'est toute la mentalité, c'est tout le comportement d'un groupe. Pour que la culture ainsi comprise s'épanouisse, pour qu'elle se greffe en terrain fertile, il faut que soit acceptée et désirée la présence de ceux qui la possèdent, c'est-à-dire les Canadiens d'expression française. Il faut qu'on apprécie leur apport éventuel sur la scène canadienne et qu'on se départisse de certains préjugés fondés sur des phénomènes vus de loin en dehors de leur contexte. Il faut qu'on comprenne le peuple canadien-français comme il est maintenant et non pas à partir de ce qu'on a pu, dans le passé, croire qu'il était.<sup>(19)</sup>

C'est pourquoi il est de notre devoir de trouver d'ici peu comment, au Canada, on pourra dorénavant faire une place plus grande à l'élément culturel français, tant dans les domaines où il est actuellement présent que dans ceux où il n'a pas encore eu la possibilité de se développer. À ce propos, le Québec compte beaucoup sur les résultats de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme que le gouvernement fédéral [a instituée]. Nous nous ferions cependant illusion si nous croyions qu'une Commission royale résoudra tous nos problèmes. Elle ne peut pas modifier des comportements fortement ancrés et souvent entretenus par des préjugés qui existent depuis des générations. Un rapprochement s'impose entre les deux groupes fondateurs de la Confédération, mais celui-ci doit avoir une portée nouvelle: il doit se faire dans les deux sens. J'avoue que les Canadiens français redoutent les rapprochements tels qu'on les entend habituellement. Pour nous, ils ont souvent voulu dire des concessions de notre part sans contrepartie équivalente d'autre part. Ce genre d'échanges ne doit plus avoir de place dans un pays qui voudrait vraiment sauvegarder les traits culturels d'une population formée d'éléments distincts.

Car, de deux choses l'une: ou bien nous acceptons la coexistence de deux cultures et nous devons alors en accepter les conséquences logiques; ou bien nous n'y croyons pas, et alors les Canadiens français apparaissent comme une minorité qu'on tolère et dont on espère la disparition. Dans ce second cas, si jamais la Confédération se démembrait, ce ne serait pas parce que le Québec – expression politique du Canada français – s'en serait séparé. Ce serait parce qu'on n'aurait pas su l'y garder.<sup>(27)</sup>

### *La réorientation du régime confédératif*

La réorientation du régime confédératif dont je viens de parler est ainsi beaucoup plus qu'une simple retouche à la Constitution. Elle peut naturellement la supposer, mais elle exige avant tout un changement d'attitude à l'égard de la place et du rôle de l'élément français au Canada. Elle suppose des manifestations tangibles – plusieurs manifestations tangibles – mais dont le Canada français ne saurait se contenter si elles ne s'appuient sur une volonté ferme et sincère de compréhension et d'acceptation de la part du Canada anglais.<sup>(27)</sup>

Au mois de novembre 1961, j'étais invité à prendre la parole devant la Conférence sur les affaires canadiennes organisée par l'Association générale des étudiants de Laval...

La question à laquelle les participants à cette conférence devaient s'efforcer de répondre était la suivante: «L'expérience canadienne: une réussite ou un échec?»

Pour ma part, j'ai répondu que, pour donner une opinion valide sur «l'expérience canadienne», bref, pour décider si elle avait été une réussite ou un échec, il était nécessaire que cette expérience soit d'abord tentée jusqu'au bout et qu'ensuite tous les éléments pertinents en soient rassemblés. Et je terminai en disant que l'expérience fédérale chez nous n'avait presque jamais, depuis le début, été mise en pratique intégralement. Pourquoi? Parce que, pour des raisons de facilité administrative ou des raisons de dangers immédiats comme la guerre – raisons qui pouvaient être légitimes au moment où elles ont été avancées – le mécanisme de notre système fédéral a souvent, dans le cours de notre histoire, été faussé. En fait, à un moment ou à un autre, le gouvernement central a pris sur lui de nombreuses responsabilités qui, selon notre constitution, appartiennent aux provinces.

Évidemment, personne ne s'attend à ce que la théorie du fédéralisme soit pleinement et parfaitement appliquée sur tous ses aspects. Il en va de même pour toute théorie et tout système de gouvernement. La réalité est

si complexe et si changeante qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de système politique qui se retrouve à l'état pur, en tout point conforme à l'idée d'où il est né. Néanmoins, on ne peut pas avoir de doute, si on est convaincu des bienfaits du fédéralisme, sur le fait que le système canadien, qui est basé sur cette grande idée, puisse être amélioré.<sup>(27)</sup>

### *Le fédéralisme coopératif*

C'est au cours de 1963 que fut lancée au Canada l'expression « fédéralisme coopératif ». Les événements des douze derniers mois ont montré que cette expression ne fut pas toujours comprise de la même façon par tous.

Certains ont cru que, dans le cadre élastique d'un fédéralisme désormais qualifié de coopératif, il suffisait, pour donner un sens nouveau au régime politique canadien, de consulter les provinces sur la mise en marche de décisions arrêtées d'abord au niveau fédéral. Si tel devait être le cas, on aurait raison de prévoir que les provinces seraient graduellement amenées à coopérer avec le gouvernement central à la mise en œuvre de politiques fédérales s'appliquant à des domaines de responsabilité et de juridiction provinciales. Vu dans cette optique, le fédéralisme, même qualifié de coopératif, ne viserait effectivement qu'à obtenir le concours des provinces à des politiques centralisatrices, sans déplacer l'origine des décisions et sans vraiment changer l'orientation et le sens du fédéralisme canadien traditionnel. On réussirait tout simplement ainsi à couvrir d'une appellation peut-être plus attrayante des façons d'agir qui demeureraient essentiellement inacceptables.

Pour le Québec, aussi bien que pour plusieurs autres provinces, l'expression fédéralisme coopératif a été reçue dans un tout autre sens. Pour nous, elle signifiait, nous l'espérons, le début d'une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales au pays et l'adaptation dynamique du fédéralisme canadien aux problèmes actuels. Elle signifiait une coopération régulière au niveau, ou plus exactement au moment, de la prise de décisions quant à des politiques nouvelles et une consultation constante dans l'application des politiques, une fois celles-ci déterminées par les secteurs de gouvernement intéressés. Elle signifiait aussi que les provinces disposeraient désormais des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités accrues, à un moment où les besoins des provinces sont devenus prioritaires par rapport à ceux du gouvernement fédéral.

On a compris, pendant les douze derniers mois, que ces deux conceptions du fédéralisme dit coopératif ne s'ajustaient pas facilement et

qu'elles ne pouvaient même pas « coexister pacifiquement », pour reprendre une expression couramment utilisée. Il fallait que l'une ou l'autre prédomine – autrement, la crise vers laquelle nous nous dirigeons fatalement aurait eu des conséquences désastreuses. À la suite des conférences fédérales-provinciales de novembre 1963 et de mars 1964, il semble que le Canada se soit engagé dans la voie de la décentralisation fiscale et de la coopération intergouvernementale. Il est encore trop tôt pour savoir si la tendance se maintiendra, mais je souhaite personnellement qu'elle se manifeste davantage, car les provinces du pays ne veulent plus jouer, dans la Confédération, le rôle de partenaires mineurs. Nous avons un nouvel équilibre à établir; refuser d'accepter cet équilibre ou même en retarder l'avènement ne ferait qu'aggraver les tensions qui ont commencé à se manifester depuis un ou deux ans.

### *Un nouvel équilibre*

Le nouvel équilibre dont je parle ici touche donc autant la consultation intergouvernementale, que la répartition des sources de revenus au pays et celle des responsabilités d'un secteur de gouvernement à l'autre.

À ce sujet, la position du Québec est bien connue. Tout en n'ignorant pas que la constitution actuelle est loin d'être parfaite, il y a au moins une chose possible à brève échéance. Qu'on laisse aux provinces, du moins à celles qui le veulent – et c'est le cas du Québec – le soin d'occuper les champs d'action que la Constitution leur reconnaît. Il me semble qu'un fédéralisme vrai devrait accepter, comme point de départ, cette réorientation de notre régime politique, ce terme à une centralisation devenue inacceptable auprès de provinces qui se sentent capables d'assumer leurs responsabilités, pour peu qu'elles aient de droit les moyens financiers de s'en acquitter.

Le Québec ne veut pas, par son attitude en matière fiscale ou autre, mettre le gouvernement fédéral dans une situation où il lui serait impossible de prendre une décision. Le Québec ne veut même pas ralentir l'élaboration des politiques strictement fédérales. Nous demandons seulement que les décisions et les politiques du gouvernement central ne touchent pas les domaines où nous nous sentons capables d'agir à notre guise parce que nous sommes équipés pour le faire, et surtout parce que nous connaissons mieux que lui les besoins de notre population.

Nous comprenons que le gouvernement fédéral recherche à la fois l'uniformité administrative et l'uniformité des services fournis à la population à la grandeur du pays. Je répondrai à cela que le souci de l'uniformité administrative ne peut pas justifier la centralisation et les décisions

unilatérales et que l'uniformité des services peut être atteinte par la collaboration des provinces entre elles. En effet, dans la mesure où il y a, de façon générale, correspondance entre les services offerts d'une province à l'autre, la recherche de l'uniformité devient une forme de perfectionnisme administratif dont un des résultats les plus évidents est de renfermer l'action des provinces à l'intérieur de structures et de méthodes rigides et stérilisantes et de créer, à toutes fins utiles, un état unitaire. Le Québec ne tient pas à ce genre d'uniformité car, dès que l'on accepte que notre communauté nationale a le droit de s'épanouir comme elle l'entend – et il me semble que cela est accepté dans la Confédération canadienne – il faut logiquement s'attendre à ce que les décisions administratives du gouvernement du Québec ne soient pas nécessairement identiques à celles des gouvernements des autres provinces. Quand on nourrit le mythe de l'uniformité, on prive automatiquement les gouvernements provinciaux de toute velléité d'action ordonnée en fonction des besoins et des aspirations de leurs populations.

J'ai affirmé à plusieurs reprises dans le passé que le Québec avait adopté une attitude positive dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Là aussi, tout comme dans le cas de l'expression « fédéralisme coopératif », il y a eu un malentendu. Certains ont pensé que notre attitude positive signifiait que nous ne ferions désormais plus obstacle à la centralisation, que nous cesserions de protéger notre culture, que nous nous laisserions tout simplement assimiler dans le grand tout canadien et même nord-américain. En somme, on a cru que nous avions fini de nous opposer aussi vigoureusement que tous ceux qui nous ont précédés à certaines tentatives fédérales centralisatrices.

Ceux qui ont pensé que là était la signification de notre attitude positive ont dû être bien déçus quand ils ont vu que, pour nous, elle signifiait tout à fait autre chose. Ainsi, au lieu de résister passivement et même de façon obstinée, le Québec a désormais des solutions concrètes à suggérer et il est mieux préparé à faire face à toute initiative fédérale inacceptable dans des domaines qui relèvent de sa juridiction. À la place d'un Québec dont on savait d'avance qu'il serait opposé à des entreprises fédérales, on trouve aujourd'hui un Québec qui va au-delà de cette opposition quasi traditionnelle et qui met de l'avant des suggestions aptes non seulement à résoudre ses propres problèmes, mais à faciliter la solution de ceux auxquels les autres provinces font également face. Grâce à cette méthode d'approche nouvelle, la seule vraiment qui puisse nous permettre à longue échéance d'atteindre nos buts, on s'est rendu compte de la contribution

que nous pouvions apporter, non pas seulement – comme on s’y attend – à la culture canadienne en général, mais aussi – comme on s’y attend beaucoup moins du Canada français – à l’élaboration de solutions concrètes devant des difficultés techniques complexes. Ce fut notamment le cas de la caisse de retraite, de l’application de la formule d’option aux programmes conjoints et de la redistribution des champs de taxation.

Sur ces questions, nous avons toujours pris un soin tout particulier à exposer notre point de vue. Mieux encore: nous avons nous-mêmes apporté des suggestions très détaillées. Nous avons pensé faire œuvre utile, non pas seulement pour nous mais aussi pour toutes les provinces du pays, en exposant au complet les solutions d’ordre technique que nous proposons.

Car je me dois de dire qu’à aucune conférence fédérale-provinciale depuis 1960, le Québec n’a avancé de propositions qu’il ne croyait applicables. Nous voulions que nos solutions soient réalistes. Et nous les proposons nous-mêmes, au lieu d’attendre qu’elles viennent du gouvernement fédéral ou d’ailleurs, parce que nous savons que c’est le Québec lui-même qui trouvera des réponses à ses propres problèmes. Il nous semblait qu’une critique du régime fédéral demeurerait stérile si elle n’était pas accompagnée de suggestions présentées de façon constructive. (. . .) <sup>(1)</sup>

## IV – Perspectives

Je suis le premier à reconnaître que notre façon de procéder, que la nouveauté même de nos idées, ont été de nature à troubler l'état des choses existant jusqu'à ces dernières années dans le domaine des relations fédérales-provinciales au pays. Dans cet ancien ordre de choses, le Québec n'avait qu'une attitude passive et même négative; on avait ainsi pris sa mesure et, comme c'était normal, on agissait en conséquence. Mais, aujourd'hui, cette mesure n'est plus la même. Le reste du Canada a dû, dans un court laps de temps, apprendre à vivre avec un Québec nouveau style. Et cet apprentissage n'est pas encore terminé aujourd'hui, d'où les heurts fréquents et les malentendus comme ceux que j'ai mentionnés il y a un instant.

À aucun moment, nous n'avons voulu rejeter sur le reste du Canada la responsabilité entière des problèmes auxquels nous faisons face chez nous. À l'heure actuelle cependant nous voulons utiliser tous les moyens à notre disposition, tout ceux que nous donne la Confédération telle qu'elle existe présentement et telle qu'elle peut évoluer, pour les résoudre. Nous voulons nous affirmer, comme cela est permis et souhaitable pour le peuple adulte que nous sommes. Nous voulons faire entendre notre voix et la faire écouter dans un pays que, comme Canadiens de langue française, nous avons commencé à construire et que, si on veut nous accepter comme citoyens à part entière, tels que nous sommes, avec nos qualités et nos défauts, nous avons bien l'intention de continuer à édifier.

Il fut peut-être un temps où l'on pouvait, grâce à certaines concessions plus apparentes que réelles, flatter la sentimentalité du Canada français et lui faire oublier les problèmes fondamentaux. Je veux que l'on

sache, partout au Canada, que si jamais cette époque a existé, elle est désormais révolue. Nous reconnâtrons dorénavant les signes tangibles de notre acceptation comme peuple, et seulement ces signes tangibles; nous regarderons d'un œil peut-être amusé, mais certainement incrédule, les voies d'évitement où la bonne volonté de certains et l'habileté d'autres voudront nous lancer. Non seulement le Québec n'est pas une province comme les autres, mais le Canada français n'est plus ce que, pour certains, il a déjà pu être. (. . .)

Le Canada français – et le Québec qui, à cause de facteurs démographiques en est l'expression politique – veut non seulement être différent mais veut aussi qu'on lui reconnaisse le droit de l'être. Il ne s'agit pas ici, je m'empresse de le dire, d'une simple figure de style.

Je précise. Cette exigence fondamentale signifie que nous, du Québec, nous ne pouvons pas, et nous ne devons pas, entrer dans des cadres artificiels sous prétexte de sauvegarder une uniformité strictement administrative. L'unité peut exister sans l'uniformité; il importerait parfois que l'on s'en souvienne. Autrement la recherche forcée de l'uniformité équivaut pratiquement à un manque de confiance envers des partenaires. Et nous croyons encore être des partenaires de la Confédération canadienne.

Cette exigence signifie aussi que nous devons être en mesure d'utiliser nous-mêmes, comme nous l'entendons et pour les fins qui nous conviennent, les sources de revenus auxquelles nous avons droit. On dit souvent que le fédéralisme canadien est flexible; nous en aurons la preuve quand nous jouirons de la liberté de décision qui, semble-t-il, doit nous appartenir dans les domaines qui relèvent de notre compétence. (. . .)

Avons-nous besoin de quitter la Confédération pour que cette exigence fondamentale – le droit d'être différent – soit respectée? Je ne le crois pas, à la condition, facilement réalisable à mon sens, que nous nous orientions vers un fédéralisme d'un type nouveau.<sup>(1)</sup>

Ceci dit, la question (. . .) demeure la suivante: dans le Canada de l'avenir, comment réussirons-nous tous ensemble à faire au Canada de langue française, et plus particulièrement au Québec qui en est en quelque sorte la mère-patrie, la place qui doit lui revenir et comment jouera-t-il le rôle qui doit être le sien comme l'un des collaborateurs initiaux à cette entreprise un peu hasardeuse, mais enthousiasmante que fut l'institution du Canada?

À cette question, plusieurs réponses sont possibles.

Le Canada de l'avenir peut, comme c'est le cas présentement, comporter dix provinces; il n'est pas impossible que ce nombre soit réduit, à la suite du regroupement de quelques provinces actuelles, mais je ne saurais me prononcer là-dessus. Dans l'une ou l'autre de ces situations futures, le Québec, comme entité distincte, aura une place à occuper. Quelle sera cette place?

Puisque le Québec aura une place à occuper, j'élimine donc deux cas extrêmes: d'une part, la fusion du Québec dans un tout canadien de type unitaire et, d'autre part, la séparation complète entre le Québec et le reste du Canada. Je crois que l'hypothèse de la fusion est tout à fait inadmissible pour nous et, de toute façon, parfaitement irréaliste. Quant à la seconde, elle engagerait le Québec dans une voie qui est contraire au mouvement que j'ai perçu lors de mon voyage en Europe et selon lequel des pays distincts, au prix de combien d'efforts et de tâtonnements, cherchent à unir ce que l'histoire avait séparé.

Quelles avenues demeurent ouvertes devant nous?

On pense d'abord à un Canada où toutes les provinces du pays, dix ou moins selon la configuration politique future de notre pays, auront chacune plus d'autonomie que ce n'est le cas présentement, chacune s'acquittant pleinement de ses responsabilités constitutionnelles. En supposant que toutes les provinces du pays ne désirent pas cet élargissement de leurs tâches administratives, certaines d'entre elles voudront quand même obtenir les responsabilités accrues qu'elles se jugeront aptes à assumer. En tout cas, c'est dans cette direction que le Québec s'est engagé. Dans cette perspective, toutes les provinces n'auraient pas le même régime administratif et les ententes qui interviendraient entre elles et le gouvernement fédéral ne seraient pas nécessairement identiques d'une province à l'autre, mais mieux adaptées à leurs besoins propres. Cela n'excluerait pas automatiquement toute unité d'action de la part des provinces, mais dorénavant la coordination entre elles proviendrait d'un choix librement consenti par elles et serait atteinte par leur collaboration consciente et active.

Ou bien encore, à cause de sa situation particulière de province de culture et de langue différente, le Québec peut désirer exercer des responsabilités auxquelles les autres provinces seraient indifférentes; ce cas s'est d'ailleurs déjà présenté. Dans ces conditions, le Québec finirait à la longue par vivre selon un régime particulier, sans que, pour cette raison, notre régime confédératif soit menacé dans son essence. Il ne faudrait pas croire

qu'il s'agirait là d'un régime privilégié où nous nous ferions accorder par la négociation des pouvoirs, des responsabilités ou des avantages que nous n'avons pas encore et que l'on refuserait aux autres provinces. Il n'en est pas ici question, quoiqu'il ne serait ni sage ni pratique de s'opposer en principe et d'avance à ce que des arrangements particuliers puissent intervenir entre une ou quelques provinces et le gouvernement fédéral sur des sujets qui ne touchent que cette province ou ce groupe de provinces. De tels arrangements, d'ordre financier par exemple, existent déjà envers les provinces de l'Atlantique. Dans tout régime fédéral, dans toute constitution, on doit préserver un élément suffisant de flexibilité afin que toutes les parties constituantes du pays ne soient pas forcées, surtout lorsqu'elles diffèrent les unes des autres, d'entrer dans un même moule.

J'ai mentionné toutes les possibilités qui précèdent, sans les commenter en détail, d'abord parce que je vous dirai franchement que j'ignore celle qui prévaudra, et ensuite parce que je voudrais laisser aux Canadiens d'expression anglaise – nos partenaires dans l'institution de ce pays – le soin d'y réfléchir au cours des semaines et des mois qui viennent. C'est d'ailleurs ce que font présentement plusieurs groupes de travail au pays : la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le Comité parlementaire québécois de la constitution et le Comité fédéral-provincial sur le régime fiscal.

Si le problème que je tente de cerner nous préoccupe, nous du Québec, il doit pour les mêmes raisons préoccuper [le reste du Canada] aussi. Si par hasard, ou par malheur selon le point de vue que l'on veut adopter, [le reste du Canada demeurerait] indifférent, nous du Québec arriverions quand même à formuler une solution, car c'est à cette solution que nous consacrons une bonne partie de nos efforts actuels. Je souhaite tout simplement et bien sincèrement que l'avènement du Canada de l'avenir soit le résultat de la réflexion conjointe des Canadiens de langue anglaise et des Canadiens de langue française, sans oublier ceux qui appartiennent à d'autres minorités.

En somme, il faut que le reste du Canada aide le Québec à réaliser ses objectifs. Autrement, si nous sommes forcés d'agir seuls, nous serons – et c'est humain – portés à adopter des attitudes qu'on finira de moins en moins à comprendre et qui ne réussiront qu'à nous pousser à une isolation que nous ne souhaitons vraiment pas. Car si, comme certains le craignent, le Québec semble pour eux se retirer à l'écart du Canada, a-t-on pensé que le reste du Canada peut hâter un tel résultat en se tenant, lui, de plus en plus à l'écart des préoccupations et des aspirations du Québec, que ce soit par indifférence ou par opposition ?

Par notre affirmation collective, en édifiant un Québec économiquement et politiquement fort et sûr de lui, nous avons modifié une situation à laquelle le Canada tout entier s'était habitué. Nos compatriotes de langue anglaise doivent aujourd'hui se faire une autre image du Québec. J'admets que c'est là un processus psychologique toujours difficile, même très difficile. D'ailleurs certains éléments de la société québécoise ne sont pas eux-mêmes encore entièrement adaptés aux réformes que nous avons apportées à nos propres institutions. C'est normal. N'oublions pas cependant que le gouvernement et la population du Québec, tout comme le reste du pays, font face à l'heure actuelle à des préjugés et à des impatiences que nous devons, de part et d'autre, dissiper au plus tôt. Le groupement canadien-français et le groupement canadien-anglais comptent chacun des extrémistes et des personnes qui ne veulent ni comprendre ni accepter la réalité des faits.

En évaluant cette réalité de la façon la plus lucide possible, le Québec moderne recherche actuellement et pour l'avenir les conditions économiques, sociales et politiques d'une interdépendance qui puisse permettre son plein épanouissement et qui soit plus digne qu'une indépendance qui risquerait fortement de n'être qu'illusoire. Personnellement, je crois que c'est dans cette voie, à la fois modérée et constructive, que le Québec doit s'engager. Dans un tel système d'interdépendance, il faut que chacun accepte l'autre. De notre côté, sauf une infime minorité, nous sommes prêts à accepter les problèmes et les difficultés de la coexistence parce que nous en percevons les avantages ultimes. Nous sommes prêts à accepter notre partenaire, le Canada anglais, comme il est et nous n'avons aucune intention, par exemple, de le forcer à changer son mode de vie ou sa culture. Nous voulons cependant la réciproque, c'est-à-dire qu'on nous accepte tel que nous sommes et en tenant compte de la situation particulière du Québec dans la Confédération canadienne.<sup>(29)</sup>

### *Conclusion*

Je ne voudrais pas aujourd'hui avoir l'air de transmettre ce que l'on pourrait appeler un « message » au Canada anglais, mais j'ai une opinion à formuler, une opinion fondée sur l'expérience que j'ai acquise comme premier ministre du Québec.

Il me semble que tout régime politique canadien qui, sous prétexte que le caractère sociologique et culturel du Québec ne serait qu'un phénomène passager et de peu d'importance, viserait à nous intégrer malgré nous dans un cadre uniforme et à nous forcer à transformer nos institutions

et notre façon de vivre pour les adapter à celles des autres provinces, est d'avance condamné au désastre. Si nous acceptons d'harmoniser nos lois et nos techniques administratives à celles des autres provinces, nous voulons que ce soit là le résultat d'un choix lucide et non d'une contrainte. En somme, nous voulons que nos décisions en ces matières soient autonomes et qu'elles soient dictées par nos propres évaluations des faits et des nécessités de l'interdépendance.

Nous demandons aussi que, dans le Canada de l'avenir, celui auquel nos esprits ont graduellement commencé à se préparer, d'abord par une prise de conscience réciproque de nos problèmes communs et ensuite grâce à certains gestes concrets de compréhension mutuelle, nous demandons, dis-je, que dans le Canada de l'avenir l'on donne à l'entité canadienne-française, et particulièrement au Québec qui en est le point d'appui, une dimension qui seule pourra permettre l'égalité réelle et le respect l'un par l'autre des Canadiens de langue française et des Canadiens de langue anglaise. Voilà, je pense, en quelques phrases, l'essentiel de notre position sur le fédéralisme canadien.<sup>(20)</sup>

J'ai confiance en l'avenir car nous venons de nous engager, au Canada, dans la voie qui nous mènera à cette confédération d'un type nouveau. Le fait que l'espoir soit permis est déjà beaucoup; il importe surtout, au cours des mois et des années qui viennent, de ne pas le décevoir.<sup>(1)</sup>

## Références

Tous les textes présentés dans ce recueil sont tirés de discours prononcés depuis 1961 par l'honorable Jean Lesage, en diverses circonstances.

- (1) Doctorat d'honneur - Université de Moncton, 17 mai 1964.
- (2) Club des anciens du Collège Sainte-Marie, Montréal, 11 décembre 1961.
- (3) Centenaire de Victoriaville, 10 août 1961.
- (4) Doctorat d'honneur - Mount Allison University, Sackville, 17 août 1961.
- (5) Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal, Montréal, 25 février 1961.
- (6) Les Associés de l'Université de Montréal, Montréal, 13 mars 1961.
- (7) Association des anciens élèves de l'Université de Toronto, Toronto, 1<sup>er</sup> juin 1962.
- (8) Assemblée législative d'Ontario, 21 février 1964.
- (9) Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste, Ottawa, 3 juin 1961.
- (10) Inauguration de l'école Joseph-François Perrault, Québec, 31 octobre 1961.
- (11) Chambre de commerce du Canada, 34<sup>e</sup> Congrès - Château Frontenac, 9 octobre 1963.
- (12) Assemblée législative de Québec, 26 juin 1962.
- (13) Journée des anciens de Laval, Québec, 21 octobre 1961.
- (14) Association dentaire de la province de Québec, Sherbrooke, 27 mai 1961.
- (15) Discours du budget, avril 1961.
- (16) Assemblée législative de Québec, 2 mars 1961.
- (17) Inauguration officielle de l'Agence générale du Québec à Londres, (Grande-Bretagne), 7 mai 1963.
- (18) Association canadienne des éducateurs de langue française, Québec, 20 août 1964.
- (19) La Fondation des citoyens de l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération, Charlottetown, 2 février 1963.
- (20) Doctorat d'honneur - Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton, 10 octobre 1963.
- (21) Fédération libérale du Québec, Montréal, 20 septembre 1964.
- (22) Discours du budget, avril 1962.
- (23) Dîner en l'honneur du premier ministre du Québec, Regina, 10 août 1962.
- (24) Association des diplômés de Polytechnique, Montréal, 14 février 1964.
- (25) Doctorat d'honneur - Dartmouth College, Hanover, U.S.A., 14 juin 1964.
- (26) Discours du budget, avril 1963.
- (27) Doctorat d'honneur - Université Western Ontario, London, 24 mai 1963.
- (28) Conférence interprovinciale, Victoria, le 7 août 1962.
- (29) Empire Club and Canadian Club, Toronto, 16 novembre 1964.

## Références

Cet ouvrage a été réalisé, en collaboration, par le ministère des Affaires fédérales-provinciales et l'Office d'information du Québec, à la demande du premier ministre du Québec, l'honorable Jean Lesage, ministre des Finances et ministre des Affaires fédérales-provinciales.





